



Chaire en
fiscalité et en
finances publiques

Rapport d'activités

2023-2024



Université de
Sherbrooke

TABLE DES MATIÈRES

Mot du titulaire	1
La Chaire en 2023-2024	2
Mission et objectifs.....	3
Équipe.....	4
Auxiliaires et boursiers 2023-2024	6
Publications et réalisations.....	7
Sommaire des réalisations 2023-2024 de la Chaire.....	8
Publications à la Chaire	9
Articles de revue.....	37
Livres, chapitres de livre et actes de colloque	46
Rapports à des organismes	47
Autres réalisations de la Chaire	50
Organisation d'évènements	56
Participation à des conférences/évènements	72
Statistiques	73
Consultations du site Internet de la Chaire	74
Présence dans les médias.....	74
Coordonnées	75

MOT DU TITULAIRE

Longueuil, 18 juillet 2024

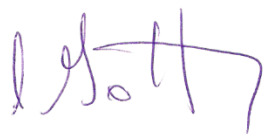
Ce rapport d'activités résume les travaux accomplis par la Chaire entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024. Durant l'année écoulée, on recense 85 publications sous différentes formes, allant de publications à la Chaire (Cahiers de recherche, Regards CFFP, Bulletins de veille, Notes de recherche et Coups d'œil sur la recherche) jusqu'à des chapitres de livres et des articles au sein de publications académiques ou professionnelles. Dans un souci de diffusion des connaissances, il faut également ajouter l'organisation d'événements et le développement ou l'actualisation d'outils et ressources. Encore cette année, les réalisations de la Chaire ont été nombreuses et diversifiées, suscitant beaucoup d'intérêt dans les milieux professionnels, gouvernementaux et médiatiques.

Pour consulter ou obtenir plus de détails au sujet de ces réalisations, je vous invite à visiter notre site Web : <http://cffp.recherche.usherbrooke.ca/>.

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier le ministère des Finances du Québec pour le soutien financier dont elle bénéficie afin de poursuivre sa mission d'apporter une réflexion libre et indépendante sur des questions touchant la fiscalité et les finances publiques.

La Chaire est consciente de la forte crédibilité qui se dégage de ses travaux en matière de fiscalité et de finances publiques. Celle-ci s'explique par la rigueur, le dévouement et l'enthousiasme d'une équipe diversifiée composée de chercheurs, d'étudiants et de personnel administratif, qui tous contribuent aux succès de nos projets.

Bonne lecture !



Luc Godbout

La Chaire en 2023-2024



Mission et objectifs

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'École de gestion de l'Université de Sherbrooke a été fondée en 2003. Sa mission est à la fois de développer la recherche multidisciplinaire et de diffuser des connaissances sur les enjeux socioéconomiques relatifs à la politique fiscale et aux finances publiques.

Pour réaliser cette mission, la Chaire s'est fixé les objectifs suivants :

- Stimuler la recherche multidisciplinaire;
- Promouvoir la collaboration avec des chercheurs/experts d'horizons divers;
- Analyser les politiques publiques dans une perspective budgétaire et fiscale;
- Faciliter l'accès et la compréhension de politiques publiques;
- Diffuser les connaissances auprès des décideurs, des chercheurs ainsi qu'à un large public;
- Vulgariser les enjeux socioéconomiques;
- Éclairer le débat public;
- Formuler des propositions réalistes et applicables;
- Contribuer à l'acquisition de compétences en recherche par les étudiant-e-s.

La Chaire concrétise cette mission et ses objectifs sous-jacents par la publication de rapports de recherche ou d'articles, par la conception d'outils, par l'organisation ou la participation à divers événements et forums de discussion.



Équipe

Période 2023-2024

Chercheurs principaux

Luc Godbout – Titulaire

Lyne Latulippe – chercheure principale

Tommy Gagné-Dubé – responsable de la relation avec les étudiants

Antoine Genest-Grégoire – responsable de la relation avec les chercheurs externes

Chercheurs – équipe principale

Christine Ally

Samuel Carbonneau

Frédéric Hallé-Rochon

Rebecca Martel

Michaël Robert-Angers

Julie S. Gosselin

Suzie St-Cerny

Autres chercheurs

Camille Lajoie

Caroline Lavoie

Louis Lévesque

Agathe Simard

Yves St-Maurice

Administration

Anne Klang

Florence Massé-Vincelette

Katrine Mercure

Collaborateurs externes

Matthieu Arseneau
Clément Carbonnier
François Delorme
Pierre Fortin
Chantal Jacquier
André Lareau
Daniel Laverdière
Anis Maaloul
Ysabel Provencher
François Vaillancourt

Enseignants au département de fiscalité

Marie-Pierre Allard
Chantal Amiot
Marie-Andrée Babineau
Sophie Bélanger
Marie-Thérèse Dugas
Martin Dupras
Éric Gélinas
Mylène Gravel
Éric Hamelin
Luce Samoïsette
Sylvain Thibeault



Auxiliaires et boursiers 2023-2024

Auxiliaires 1^{er} cycle

Léa Béliveau

Louis Lemay

Auxiliaires et Boursiers 3^e cycle

Éloïse Brouillard

Antoine Genest-Grégoire

Auxiliaires et Boursiers 2^e cycle

Vincent Beaupré

Pierre-Alexandre Bernier

Samuel Carbonneau

Sara De Almeida

Frédéric Deschênes

Marie-Jeanne Deschênes

Alix Dufour

Tatiana Duval

Christian Fortin

Ariane Gaboury

Robin Guillemette

Justin Lajoie

Stéphanie Le Bel

Marie-Maude Lefebvre

Alena Mulay-Benaïssa

Anne-Sophie Paquet

Olivier Paquet

Nathan Rivest-Canal

Ulysse Robert-Lacroix (Université d'Ottawa)

Florence Roy

Lorie Simard

Samuel Slight

Vicky Therrien



PUBLICATIONS ET RÉALISATIONS



Sommaire des réalisations 2023-2024 de la Chaire

24 Cahiers de
recherche et
Regards CFFP

3 Notes de recherche
(Transformation d'essais de fin de
maîtrise en fiscalité)

27 Articles
de revue

1 Livre ou
Chapitre de livre

26 Bulletins de veille
et Coup d'œil sur la
recherche

4 Rapports à des
organismes

**Organisation
d'événements (27)**
Participation à des
conférences/événements (18)

Autres

Outils / ressources (11)
Rapport d'activités

Publications à la Chaire

en ordre de parution

Cahier de recherche (CR)

Regard CFFP (R)

Note de recherche (N)

Regard sur l'analyse du salaire minimum : effet de la hausse au Québec en 2023 et comparaison interprovinciale

R 2023-05

28 avril 2023

Luc Godbout et Suzie St-Cerny

Résumé

En janvier 2023, le ministre du Travail a annoncé la hausse du taux du salaire minimum pour le 1^{er} mai 2023 indiquant qu'il passera de 14,25 \$ l'heure à 15,25 \$ l'heure, une hausse de 1 \$.

L'objectif du présent Regard CFFP est, encore cette année, de mesurer l'effet de la hausse sur le revenu disponible des ménages qui travaillent au salaire minimum. Ainsi, en tenant compte du salaire, mais aussi de la fiscalité et des prestations offertes, il est possible de mesurer si la situation financière des ménages considérés s'améliore et de combien. Il sera possible d'y voir que les résultats diffèrent quant au constat relatif à la couverture des besoins de base selon que l'on tient compte ou non des prestations temporaires pour pallier la hausse du coût de la vie.

Le texte inclut une analyse croisée des caractéristiques des personnes travaillant au salaire minimum, jusqu'à 110 % puis jusqu'à 125 % du salaire minimum, permettant d'entrevoir un portrait plus contrasté. Enfin, une comparaison interprovinciale est incluse.

Diffusion et couverture médiatique

- Clémence Pavic, 28 avril 2023, « [De moins en moins de Québécois au salaire minimum](#) », *Le Devoir*.
- Cité à la radio : CFDA Plaisir 101,9 (Victoriaville); CJLM O 103,5 FM (Joliette).
- 28 avril 2023, Présentée à *Zone économie*, ICI RDI et au Téléjournal.
- Daniel Germain, 29 avril 2023, « [Un baume pour les travailleurs, la hausse du salaire minimum?](#) », *Les Coops de l'information*.
- Julien McEvoy et Francis Halin, 1^{er} mai 2023, « [Travail rémunération : hausse de 1 \\$ du salaire minimum](#) », le *Journal de Montréal/de Québec*.
- 1^{er} mai 2023 – Entrevue ou étude abordée
 - ICI Radio-Canada Première.
 - LCN (Nouvelles).
 - CKOB 106,9 FM (Mauricie) / CIEL 103 FM (R.-du-Loup) / CKRB Cool FM (Saint-Georges).
 - Noovo.
 - ICI Radio-Canada Télé (Saguenay).
- Gérard Bérubé, 6 mai 2023, « [Appauvrissement minimum](#) », *Le Devoir*.
- 7 mai 2023, 98,5 FM (Montréal).
- 29 novembre 2023, cité à l'Assemblée Nationale du Québec

Les enjeux de la péréquation

CR 2023-07

25 mai 2023

Louis Lévesque et Yves St-Maurice

Résumé

Le présent document s'insère dans le contexte de révision du programme de péréquation. En effet, le programme fédéral de péréquation doit faire l'objet d'une révision législative d'ici avril 2024. Il vise essentiellement à expliquer les objectifs et le fonctionnement du programme de péréquation, les compromis fondamentaux à la base du régime canadien de péréquation, et à discuter des critiques qui sont souvent adressées au programme. Ces explications permettront de comprendre pourquoi seules des modifications techniques limitées sont apportées au calcul de la péréquation dans le cadre du présent renouvellement.

Comme dans d'autres états fédéraux, le programme canadien de péréquation vise à permettre la décentralisation fiscale tout en permettant aux provinces avec une capacité fiscale plus faible que la moyenne d'offrir des services comparables, tout en appliquant des niveaux de taxation comparables.

Les paiements de péréquation du gouvernement du Canada aux provinces atteindront près 24 milliards de dollars en 2023-2024. Les données montrent que ces paiements réduisent considérablement les écarts de capacité fiscale entre les provinces. Le Québec reçoit la plus importante part des paiements de péréquation, soit 14 milliards de dollars. Les paiements au Québec par habitant sont cependant les plus faibles parmi les provinces qui reçoivent habituellement de la péréquation, et c'est la taille beaucoup plus grande de la population du Québec qui explique sa part élevée des paiements totaux.

Les dispositions clés du programme actuel de péréquation – selon le standard des 10 provinces, l'inclusion à 50 % des revenus tirés des ressources naturelles et le plafond individuel – reposent largement sur les recommandations de 2006 du comité d'experts O'Brien. Les recommandations du comité reflétaient alors des compromis entre les intérêts opposés de diverses régions du pays, au premier chef à l'égard du traitement des revenus tirés des ressources naturelles. Ces divergences d'intérêts demeurent encore aujourd'hui. Pour ces raisons, il n'est pas surprenant que le gouvernement fédéral ait décidé de ne pas réouvrir ces débats dans le contexte du renouvellement actuel du programme et de ne procéder qu'à des changements techniques relativement mineurs.

Diffusion et couverture médiatique

- Daniel Germain, 27 mai 2023, « [Péréquation : Québec, le mendiant de la confédération?](#) », *Les Coops de l'information*.

Quelle part des déclarations de revenu l'Agence du revenu du Canada pourrait-elle remplir elle-même?

CR 2023-08

2 juin 2023

Antoine Genest-Grégoire, Josh Dadjjo, Jennifer Robson et Saul Schwartz

Résumé

Les gouvernements transfèrent des ressources aux familles à faible revenu directement, au moyen de prestations d'assistance sociale, et indirectement, par le biais du système fiscal. Au Canada, plusieurs prestations substantielles se destinant aux familles à faible revenu sont versées par la voie du système fiscal, cependant seules celles dont les membres produisent une déclaration de revenus peuvent s'en prévaloir. De plus, le système fiscal est fréquemment utilisé pour vérifier l'admissibilité à une gamme diversifiée de biens et services publics octroyés en fonction du revenu. Tel que nous l'avons mis en évidence dans un article précédent (Robson et Schwartz, 2020), jusqu'à 12 % des Canadiens ne produisent pas de déclaration de revenus. Les non-déclarants sont, disproportionnellement, des personnes à faible revenu et bon nombre d'entre elles sont privées de prestations en espèces et de programmes publics auxquels elles sont admissibles.

La prise en charge par l'Agence du revenu du Canada (ARC) d'une plus grande partie du fardeau administratif lié à l'amorce et à la production des déclarations de revenus au nom des personnes et des familles à faible revenu représente une avenue qui permettrait à ces dernières de bénéficier de ces prestations qui leur sont destinées. Néanmoins, compte tenu du système fiscal canadien actuel, cela pourrait exiger l'accès à un éventail plus large de renseignements provenant de tiers ou une série de changements administratifs.

Dans cette analyse, nous évaluons le nombre de familles avec déclarations simples qui pourraient être facilement produites par l'ARC au moyen de renseignements que celle-ci recueille déjà auprès de tiers. Nos calculs prennent appui sur les variables créées par Statistique Canada (StatCan) et regroupées dans la Banque de données administratives longitudinales (DAL), soit un échantillon de 20 % de toutes les déclarations de revenus.

Nous concluons que l'ARC, si elle en était chargée, pourrait remplir les déclarations de deux tiers des familles dont le revenu provient de programmes provinciaux d'assistance sociale. Nous estimons que la collecte de renseignements auprès de nouvelles tierces parties ou la mise en place d'autres procédures administratives pourrait accroître de manière substantielle le nombre de déclarations que pourrait produire l'ARC. Nous concluons qu'il est à l'heure actuelle possible pour l'ARC de faire bien davantage pour alléger le fardeau administratif qu'impose le système actuel de déclaration de revenus, et nous croyons qu'il serait opportun que l'agence s'engage sur cette voie.

Diffusion et couverture médiatique

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter ce Cahier de recherche le 2 juin 2023 (voir section *Organisation d'évènements* du présent rapport).
- Marie-Ève Fournier, 4 juin 2023, « [Et si Ottawa faisait vos impôts?](#) », *La Presse*.
- 4 et 5 juin 2023, Radios du Groupe Cogeco (Estrie, Mauricie, Outaouais, Montréal)
- Claude Plante, 13 juin 2023, « [Ottawa pourrait faire les impôts des deux tiers des familles à faible revenu](#) », *La Tribune*.

La détermination du lieu de résidence d'une fiducie aux fins de l'assujettissement à l'impôt sur le revenu du Québec

CR 2023-09

14 juin 2023

Agathe Simard

Résumé

Dans un contexte d'assujettissement à l'impôt du Québec, la détermination du lieu de résidence d'une fiducie est un enjeu majeur. La Cour suprême du Canada a clarifié cette question dans l'arrêt *Fundy Settlement c. Canada*, qui établit que, tout comme pour une société, le critère applicable est le lieu où la gestion centrale et le contrôle s'exercent. L'auteure analyse ce critère en examinant la nature particulière d'une fiducie, notamment selon la jurisprudence fiscale québécoise récente. Elle met ainsi en lumière les gestes et les actes d'administration et les autres facteurs à prendre en compte pour établir le lieu de résidence d'une fiducie.

Diffusion et couverture médiatique

- Également publié dans *Revue de planification fiscale et financière*, (juin 2023), vol. 43, no 2.

Taxation des carburants au Québec : Constats et comparaisons

CR 2023-10

21 juin 2023

Camille Lajoie, Michaël Robert-Angers et Luc Godbout

Résumé

Au Québec, plusieurs prélèvements fiscaux (taxe sur les carburants provinciale, taxe d'accise fédérale, TVQ et TPS) s'appliquent sur le carburant utilisé par les véhicules routiers, constituant une part importante du prix à la pompe. Si la proportion de taxes payées pour ce produit est relativement élevée, il importe toutefois de relever qu'une partie des taxes appliquées est consacrée à l'entretien au développement du réseau routier. Dans un contexte de lutte contre les changements climatiques, on peut aussi voir les taxes sur le carburant comme un « désincitatif » à la consommation de ce produit générateur de gaz à effet de serre. Après avoir détaillé les prélèvements fiscaux appliqués sur le carburant, les auteurs constatent qu'au Québec ceux-ci ont eu un effet limité sur les récents soubresauts du prix à la pompe, que leur niveau en dollars constants est demeuré stable depuis 10 ans tandis que leur poids dans l'économie est en baisse et qu'ils demeurent relativement peu élevés en comparaison avec ce qui est appliqué ailleurs dans le monde. Ces éléments permettent d'avancer qu'un rehaussement de la taxe sur les carburants du Québec pourrait être envisagé alors que le gouvernement du Québec est confronté à un défi de financement de son réseau routier.

Diffusion et couverture médiatique

- Également publié dans *Revue de planification fiscale et financière*, (juin 2023), vol. 43, no 2.
- Hélène Baril, 22 juin 2023, « [Il est temps d'augmenter la taxe sur les carburants, pensent des chercheurs](#) », *La Presse*.
- Simon Roberge, 21 juin 2023, « [Doit-on augmenter les taxes sur l'essence pour prendre soin des routes?](#) », *La Tribune*.
- 21/22 juin 2023 : CIEU 94,9 FM (Carleton-sur-Mer), CKCN Plaisir 94,1 (Sept-Îles), CFVD Plaisir 95,5 (Dégelis), CJRG Radio Gaspésie 94,5 (Gaspé), CKOY 107,7 FM Estrie, CHOI Radio X 98,1 (Québec), ICI Radio-Canada Télé – Sherbrooke,
- 21 juin 2023, Mario Dumont, QUB radio
- Michel Girard, 21 juin 2023, « [Bientôt une hausse de la taxe sur les carburants?](#) », *Le Journal de Montréal*.
- 21 juin 2023, Luc Godbout à Zone économie, ICI RDI
- 21 juin 2023, 24/60, ICI RDI
- Michel Girard, 27 juin 2023, « [À quand l'ajout d'une taxe routière sur les véhicules électriques?](#) », *Le Journal de Montréal*.
- 27 juin 2023, CKRB Cool FM 103,5 (Saint-Georges), ICI Radio-Canada Première (Trois-Rivières).
- Mario Dumont, 19 août 2023, « [La taxation de l'essence : augmentation, confusion et inflation](#) », *Le Journal de Montréal*.
- 19 août 2023, CIEU 94,9 FM (Carleton-sur-Mer) Anne Caroline Desplanques, 15 septembre 2023, « Le gros de la hausse du prix de l'essence viendrait du coût du baril de pétrole », *Le Journal de Québec*.
- Gérard Bérubé, 5 octobre 2023, « [Une nouvelle taxe désincitative sur l'essence?](#) », *Le Devoir*
- 8 novembre 2023, Cité Nathalie Sinclair-Desgagné du Bloc québécois à deux reprises pendant les délibérations à la Chambre des communes sur la Stratégie pour un gouvernement vert.

L'état des régimes de propriété intellectuelle sous les règles GloBe : Une perspective canadienne

CR 2023-11

27 juin 2023

Lyne Latulippe, Christine Ally et Julie S. Gosselin

Résumé

Après que l'Action 5 du projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices ait établi que les régimes fiscaux préférentiels pour les revenus tirés de propriété intellectuelle (PI) étaient dommageables, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a recommandé qu'un traitement fiscal favorable ne soit accordé que dans le cadre d'une approche nexus. Plus de 25 pays proposent aujourd'hui une forme de régime de PI. L'introduction de l'impôt minimum mondial pourrait limiter l'efficacité de ces régimes. Les effets de cet impôt varieront toutefois selon les circonstances. Il faudra procéder à un examen approfondi de la meilleure façon d'aligner les incitatifs fiscaux à l'innovation pour les entreprises multinationales en vertu des règles de l'impôt minimum, aussi appelées règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition (abrégées par « les règles GloBE », de l'anglais global anti-base erosion).

Dans cet article, les auteures décrivent tout d'abord le contexte mondial d'adoption des régimes de PI, puis résumant certains résultats de recherche sur l'efficacité de ce type de régime fiscal préférentiel dans l'atteinte des objectifs fixés par les gouvernements. Elles présentent ensuite des exemples qui illustrent, en termes simples, certaines interactions devant être prises en compte lors de la conception de ces régimes dans le contexte canadien.

Du point de vue des entreprises multinationales, l'incidence de l'interaction entre les règles GloBE et les incitatifs à la recherche et développement (R-D) dépendra, entre autres choses 1) du lieu où se situent les revenus de PI, les immobilisations corporelles et les activités de R-D; 2) de la proportion des revenus de PI; et 3) de la possibilité d'utiliser la structure de l'entreprise comme levier. Du point de vue de la politique fiscale, la mise en application des règles GloBE ne modifiera pas, dans certains cas, la pertinence d'un régime préférentiel en matière de PI lorsque le taux d'imposition effectif reste supérieur à 15 pour cent. Toutefois, lorsque les règles GloBE s'appliquent, les caractéristiques du régime fiscal — par exemple, les taux d'imposition du régime de PI, les mécanismes d'incitatif à la R-D et (surtout) l'effet additif des mesures (les mesures fédérales plus les mesures provinciales, et les crédits de R-D plus les déductions pour la PI) — modifieront les résultats. Dans une perspective de concurrence fiscale, la possibilité d'adopter un régime de PI dépend également des risques perçus quant à la perte d'activités de R-D ou à la dissuasion de les mener, à présent que les régimes de PI sont liés aux activités locales de R-D et qu'ils sont répandus. Enfin, le contexte fédéral-provincial complique la conception et le déploiement d'une politique fiscale qui vise à stimuler l'innovation et qui nécessitera une certaine forme de négociation, voire de coopération, lors de la mise en place d'un impôt minimum mondial.

Diffusion et couverture médiatique

– Également publié en anglais dans *Canadian Tax Journal*, (mai 2023), vol. 71, issue 1, 159-88

Panorama des finances publiques du Québec – Édition 2023

CR 2023-12

29 juin 2023

Collectif sous la direction de Michaël Robert-Angers

Résumé

L'édition 2023 du Panorama des finances publiques du Québec se penche sur les revenus, les dépenses, le solde budgétaire et la dette, tant du côté du gouvernement fédéral, du gouvernement du Québec que des administrations publiques au Québec. Ces éléments y sont présentés en proportion du produit intérieur brut. Les figures et tableaux contenus dans ce cahier permettent d'éclairer sur la situation actuelle du Québec à l'égard des principaux indicateurs de finances publiques.

Les deux premières sections du Panorama présentent les principales données de finances publiques relatives aux gouvernements fédéral et du Québec ainsi qu'une comparaison des finances publiques du Québec à celle des autres provinces canadiennes.

La dernière section porte quant à elle sur les opérations des administrations publiques au Québec. Le concept d'administrations publiques, avec ses limites, jette un éclairage différent sur la situation au Québec en permettant, à la fois, de prendre la mesure de l'action conjointe des deux ordres de gouvernement (qui poursuivent chacun leurs propres politiques budgétaires) et de comparer le Québec à l'international.

Si le gouvernement fédéral ne prévoit pas de retour à l'équilibre budgétaire, du côté du gouvernement du Québec le solde après prise en compte des versements au Fonds des générations, devrait être en équilibre à compter de 2027-2028. Quant au rapport de la dette nette au PIB, même s'il augmente pour l'année en cours, celui-ci s'engage néanmoins sur une trajectoire à la baisse dans le cas des deux ordres de gouvernement, il faut toutefois relever que le niveau d'endettement du gouvernement fédéral demeure supérieur d'environ 10 points de pourcentage à son niveau pré-pandémie. Il en ressort donc des visions légèrement différentes selon le gouvernement.

Diffusion et couverture médiatique

- Les comparaisons qui y sont contenues sont périodiquement citées par des auteurs externes.
- Michel Girard, 29 juin 2023, « *Le Québec, toujours champion des impôts et des nombreuses taxes* », *Le Journal de Montréal*,
- CKRB Cool FM 103,5 (Saint-Georges)

La soutenabilité budgétaire à long terme du Québec, Édition 2023

CR 2023-13

24 août 2023

Yves St-Maurice, Luc Godbout et Suzie St-Cerny

Résumé

La prémisse à la base des effets de la transformation démographique au Québec sur la soutenabilité budgétaire à long terme est qu'elle exerce une pression de plus en plus forte sur les coûts de la santé, tout en limitant la croissance économique génératrice de revenus pour l'État.

La Chaire s'intéresse à cette question depuis près d'une quinzaine d'années. Pour la première fois, la projection incorpore une certaine évaluation des effets que les changements climatiques pourraient avoir sur la croissance économique ou sur les finances publiques.

L'objectif de l'analyse demeure toujours de mesurer si, avec le même niveau de fiscalité et de taxation qu'aujourd'hui, le gouvernement peut maintenir les services actuels à population, sans encourir des déficits année après année qui augmenterait le poids de l'endettement (d'équité intergénérationnelle).

Si à moyen terme (2027-2039) des déficits apparaissent dès la première année de la projection et persistent, le long terme (2039-2051) se caractérise par une grande stabilité au niveau des écarts à résorber, mais qui sont plutôt faibles en proportion du PIB. Enfin, le très long terme (2051-2063) montre une légère détérioration.

Bien sûr, les résultats obtenus dépendent des diverses hypothèses posées pour projeter ce scénario de base et ainsi, des analyses de sensibilité sont aussi réalisées.

Plusieurs constats ressortent de l'édition 2023 de la soutenabilité budgétaire de long terme du Québec, dont des améliorations notables aux équilibres financiers, comparativement aux éditions antérieures. Pour la première fois, les résultats permettent de conclure que, sur la base du scénario de référence et de l'approche retenue, et malgré certaines périodes de déficits se répercutant sur la dette, il sera possible à la future génération de bénéficier, sur un horizon de 40 ans, d'un même niveau de services, sans alourdir son fardeau fiscal ou son niveau d'endettement.

Diffusion et couverture médiatique

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter ce Cahier de recherche le 24 août 2023 (voir section Organisation d'événements du présent rapport).
- Stéphanie Grammond, 24 juin 2023, « [Pour les jeunes, c'est vraiment trop injuste](#) », *La Presse*.
- Éric Desrosiers, 24 août 2023, « [Québec est bien engagé sur la voie de la soutenabilité budgétaire, sauf que...](#) », *Le Devoir*.
- 24 août 2023, Entrevue à Zone Économie, ICI RDI.
- Francis Vailles, 25 août 2023, « [Un avenir plus radieux pour les jeunes](#) », *La Presse*.
- 25 août 2023, « Le Québec matin », LCN.
- 25 août 2023, cité à « Tout un matin », ICI Radio-Canada Première.
- Cité dans Pierre Fortin, 28 septembre 2023, « [Le niveau d'immigration temporaire actuel est Insoutenable](#) », *L'Actualité*
- Pierre-Alexandre Caron, 21 février 2024, Opinion/Lettre « [Vingt-huit économistes pour la justice sociale et une refonte des lois budgétaires](#) », *Le Devoir*.

Regard Quand débiter ses prestations publiques de retraite : Les avantages de la flexibilitéR 2023-06
28 septembre 2023

Daniel Laverdière, Frédérick Hallé-Rochon et Luc Godbout

Résumé

Le gouvernement du Québec a tenu une consultation publique au début de l'année 2023 sur le Régime de rentes du Québec et les modifications retenues entreront en vigueur au 1er janvier 2024. Parmi ces dernières, trois grands changements contribuent à offrir plus de souplesse quant à la gestion financière de la retraite, à savoir : faire passer l'âge maximal pour débiter la rente de 70 ans à 72 ans, rendre facultative les cotisations pour les bénéficiaires de la rente de 65 ans et plus qui continuent à travailler et offrir une protection afin que les gains de travail d'une personne qui reporte sa rente après 65 ans ne puissent réduire la moyenne de gains de carrière.

L'étude illustre, par une série de simulations, le fonctionnement du système québécois de retraite à la suite de ces modifications. Il y est exposé la flexibilité qu'offre ce système grâce à la possibilité pour un retraité de demander ses rentes publiques à divers moments sans nécessairement coïncider avec la prise de la retraite.

Diffusion et couverture médiatique

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter ce Regard le 28 septembre 2023 (voir section Organisation d'événements du présent rapport).
- Michel Girard, 28 septembre 2023, « [Repousser ses prestations de retraite c'est parfois très payant](#) », *Journal de Montréal*
- Daniel Germain, 29 septembre 2023, « [Vous perdez une fortune à réclamer vos rentes trop tôt, voici combien](#) », *Les Coops de l'information*
- 29 septembre 2023, *Par ici l'info*, ICI Radio-Canada Première (Sherbrooke)
- 29 septembre 2023, *Philippe-Vincent Foisy*, QUB radio
- Daniel Germain, 30 septembre 2023, « [Retarder ses rentes : peu courant, mais payant](#) », *Les Coops de l'information*
- Marie-Eve Fournier, 1^{er} octobre 2023, « [Nouvel outil magique pour futurs retraités](#) », *La Presse*
- 9 octobre 2023, *Par ici l'info*, ICI Radio-Canada Première (Sherbrooke)
- Emmanuelle Gril, 18 octobre 2023, « [Pourquoi vous devriez bien planifier le décaissement à la retraite](#) », *Journal de Montréal*
- Francis Halin, 20 octobre 2023, « [Une jeune retraitée retourne travailler 15 heures par semaine pour l'aider à payer l'épicerie](#) » ou « [Au boulot à temps partiel pour mieux faire face à l'inflation](#) », *Journal de Montréal*
- Sylvain Larocque, 21 octobre 2023, « [Un choc brutal attend les retraités qui n'ont pas assez mis d'argent de côté](#) », *Journal de Montréal*
- Jean Décary, 13 novembre 2023, « [Souvent avantageux, le report des prestations publiques de retraite](#) » et « [Idées pour favoriser le report des prestations](#) », *Finance et Investissements*
- Marie-Ève Fournier, 21 janvier 2024, « [Trois changements au RRQ à connaître](#) », *La Presse*

La rectification en droit civil québécois : une question d'interprétation

N 2023-02

6 octobre 2023

Vincent Beaupré

Résumé

Le recours en rectification de contrats dans le contexte de planifications fiscales est possible en droit civil québécois sur le fondement de l'article 1425 du Code civil du Québec : c'est une question d'interprétation. Dans les provinces de common law, le recours en rectification est un recours en equity. L'auteur explique les différences et les similarités entre ces deux recours. Il se penche ensuite sur la question de savoir si, au Québec, la Cour canadienne de l'impôt peut, dans le cadre de l'appel d'une cotisation fiscale établie par le ministre du Revenu national, interpréter un contrat en fonction des principes d'interprétation du droit civil québécois et le rectifier au besoin. L'auteur souligne par ailleurs qu'une rectification, qu'elle soit demandée en equity ou en droit civil québécois, ne permet pas d'éviter une obligation fiscale qui découle de l'application ordinaire d'une loi fiscale à des opérations librement consenties.

Diffusion et couverture médiatique

- Note de recherche préparée en parallèle à l'essai de l'auteur à la maîtrise en fiscalité

Présomption d'association de sociétés en cas d'évitement : application du paragraphe 256(2.1) de la Loi de l'impôt sur le revenu

N 2023-03

6 octobre 2023

Olivier Paquet

Résumé

Au Canada, la déduction accordée aux petites entreprises offre aux sociétés privées sous contrôle canadien d'importantes économies d'impôt, mais cette déduction doit être partagée à l'intérieur d'un groupe de sociétés associées. Il est donc prévisible que des sociétés privées sous contrôle canadien cherchent à ne plus être associées en réorganisant leur structure afin de multiplier la déduction accordée aux petites entreprises. Cependant, une disposition anti-évitement, à savoir le paragraphe 256(2.1) de la Loi de l'impôt sur le revenu, vise à empêcher ce type de planification, avec une présomption d'association. Ce paragraphe soulève des questionnements quant à son application, principalement sur la signification de l'expression « il est raisonnable de considérer que l'un des principaux motifs de l'existence distincte de plusieurs sociétés » qu'il comporte. L'auteur tente de clarifier ce paragraphe en analysant la jurisprudence récente après une revue sommaire de la documentation fiscale pertinente antérieure, afin de proposer un cadre d'analyse actuel.

Diffusion et couverture médiatique

- Note de recherche préparée en parallèle à l'essai de l'auteur à la maîtrise en fiscalité

Les inégalités revisitées au Québec – Remettre le Gini dans sa bouteille

CR 2023-14

11 octobre 2023

Camille Lajoie et François Delorme

Résumé

Le cahier de recherche se penche sur l'évolution des inégalités au Québec. Dans un premier temps, celles-ci sont mesurées avec l'aide des indices synthétiques standards que l'on retrouve dans la littérature. L'analyse est ensuite poussée à une analyse par percentile, provenant du tableau Les déclarants à revenu élevé, au Canada, seuils régionaux particuliers. Une analyse comparative de l'évolution des inégalités avec l'Ontario et l'ensemble du Canada est ensuite proposée.

Les résultats suggèrent que, selon les trois mesures étudiées dans ce rapport, soit le coefficient de Gini, l'indice de Palma et l'analyse par percentile, les inégalités de revenus ont connu un accroissement entre 1982 et 2019 selon la définition du revenu du marché. Les résultats diffèrent toutefois sur la base du revenu disponible. Selon les deux indices synthétiques (coefficient de Gini et indice de Palma), les inégalités de revenus seraient demeurées relativement stables sur la période étudiée, soit de 1982 à 2019. Cependant, selon une analyse par percentile, les inégalités de revenus se seraient au contraire accrues entre 1982 et 2019.

Le texte esquisse quelques pistes de discussion au chapitre des politiques publiques à la lumière des constats effectués et de la littérature sur la fiscalité afférente aux revenus élevés.

Diffusion et couverture médiatique

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter ce cahier de recherche le 11 octobre 2023 (voir section Organisation d'évènements du présent rapport).
- Éric Desrosiers, 11 octobre 2023, « [Les inégalités de revenus ont plus augmenté qu'il n'y paraît au Québec](#) », *Le Devoir*
- Michel Girard, 11 octobre 2023, « [Faut-il imposer davantage les riches?](#) », *Le Journal de Montréal*
- 11 octobre 2023, Réseau Arsenal Média (15 stations régionales)
- Francis Vailles, 12 octobre 2023, « [Inégalités, un phénomène qui a ralenti](#) », *La Presse*
- 11 octobre 2023, Zone économie, ICI RDI
- 12 octobre 2023, ICI Radio Canada Première / QUB radio / L'effet Normandeau, Groupe Cogeco
- François Normand, 13 octobre 2023, « [Le Québec produit autant d'inégalités que les États-Unis](#) », *Les Affaires*
- Geoffroy Boucher et Nathalie Guay, 14 octobre 2023, « [Faut-il choisir entre taxer les plus riches et soutenir davantage les moins nantis?](#) », *Le Devoir*
- 12 octobre 2023, « [Should we tax the rich?](#) », Nation World News
- 19 octobre 2023, ICI Radio-Canada Première
- Alain Dumas, 10 novembre 2023, « [Le Québec est-il en « retard économique » sur l'Ontario?](#) », *La gazette de la Mauricie*
- Alain Dumas, 7 février 2024, « [Les inégalités économiques et climatiques?](#) », *La gazette de la Mauricie*
- Alain Dumas, 8 mars 2024, « [Le déclin de la classe moyenne](#) », *La gazette de la Mauricie*

Une analyse interprovinciale de la redistribution des revenus au Canada.

CR 2023-15

Où en est le Québec?

11 octobre 2023

Clément Carbonnier

Résumé

Ce cahier de recherche analyse le système de redistribution canadien (assurance-emploi, allocations sociales, impôts directs et taxes de vente) avec une attention particulière portée à la dimension interprovinciale. L'analyse exploite la base de données et le modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) produite par Statistique Canada, informant les revenus, allocations et impôts d'un large échantillon de ménages canadiens en 2018.

Il y est constaté que les différences entre ménages canadiens en matière d'impôts et transferts s'expliquent davantage par les compositions familiales et les revenus que par la province de résidence. L'effet de composition des provinces sur le plan de caractéristiques des ménages pèse sur leurs finances publiques : une province hébergeant plus de ménages modestes et moins de ménages aisés diminue sa redistribution envers les plus pauvres et augmente ses impôts. Ainsi, les résidents des provinces de l'Atlantique bénéficient du plus faible niveau d'allocations sociales et du plus haut niveau d'impôts (aussi bien directs qu'indirects) à même niveau de revenu; l'inverse est vrai pour les allocations sociales et les impôts dans l'Alberta. Les autres provinces se situent entre les deux, le Québec se démarquant par le niveau – plus élevé qu'ailleurs – des allocations et d'impôts directs.

Diffusion et couverture médiatique

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter ce cahier de recherche le 11 octobre 2023 (voir section Organisation d'évènements du présent rapport).

Inventaire des mesures écofiscales – édition 2023

CR 2023-16

18 octobre 2023

Frédéric Deschênes, Samuel Carbonneau, Michaël Robert-Angers et Lyne Latulippe

Résumé

La 5e édition de l'Inventaire des mesures écofiscales au Québec recense les principaux instruments économiques visant à contrôler la pollution et gérer les ressources naturelles dans une perspective de développement durable.

Ce recensement s'appuie sur la définition utilisée par l'OCDE et vise à identifier l'« ensemble des impôts, taxes et redevances dont l'assiette est constituée par un polluant ou, plus généralement, par un produit ou un service qui détériore l'environnement ou qui se traduit par un prélèvement sur des ressources naturelles ». Nous avons ajouté à l'analyse les dépenses fiscales favorables à l'environnement. De plus, bien qu'elles ne soient pas compilées dans les indicateurs, certaines mesures écofiscales municipales sont présentées pour une première fois dans cette édition. Les mesures écofiscales sont regroupées sous la classification utilisée par Eurostat/OCDE (énergie, transports, pollution et ressources), ce qui permet, jusqu'à un certain point, de dresser des comparaisons internationales par base d'imposition.

Cette comparaison indique que les mesures utilisées au Québec sont relativement diversifiées, mais que leur impact, mesuré en proportion du PIB, est moins important qu'en moyenne parmi les pays de l'OCDE (moyenne non pondérée). Ceci s'explique principalement par les recettes tirées des prélèvements sur l'énergie. En 2021 les recettes tirées de cette base d'imposition équivalent à 0,9 % du PIB au Québec, contre 1,4 % du PIB en moyenne parmi les pays de l'OCDE.

Ainsi, bien que les récentes majorations de prélèvements et leur indexation (redevance sur l'utilisation de l'eau, redevances pour l'élimination des matières résiduelles, droit spécifique sur les pneus neufs) apparaissent adéquates, l'écofiscalité pourrait être utilisée encore davantage afin de contribuer à l'atteinte des cibles environnementales collectives dont s'est doté le Québec, en particulier celle de la réduction de GES pour 2030.

Diffusion et couverture médiatique

- Présentation à l'évènement : *«La circularité, un avantage compétitif pour les industriels»*. Organisé par le Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec, le 17 octobre 2023, Victoriaville.
- Présentation au colloque : *«Le Québec et l'écofiscalité : État de la recherche et partage d'expérience»*, organisé par le CIRANO et le CERGO, le 1^{er} Novembre 2023, Montréal.
- Jordan Blouin et Simon Mayer (2024) *«En Bref : Tour d'horizon de l'écofiscalité au Québec»*, Bibliothèque de l'Assemblée nationale.
- Alliance TRANSIT (2024) *«Le transport collectif, solution incontournable dans un contexte de crises»*, Mémoire déposé dans le cadre des consultations pré-budgétaires du gouvernement du Québec 2024-2025.
- Stéphanie Grammond, 21 octobre 2023 *«Vous n'auriez pas un p'tit 2,5 milliards pour prendre le bus ?»*, *La Presse*.
- Stéphanie Grammond, 12 janvier 2024 *«Le méga nid-de-poule qu'on refuse de boucher»*, *La Presse*.

Les contreparties sociales et environnementales et les investissements de l'État

CR 2023-17

20 octobre 2023

François Delorme et Minh Nguyen

Résumé

Le cahier de recherche tire son origine d'une réflexion générale sur le concept des contreparties dans le contexte du soutien des gouvernements aux individus et aux entreprises, soutien exacerbé pendant la crise pandémique. Cette réflexion s'inscrit dans le plus vaste mouvement en faveur de davantage de responsabilités sociales et environnementales des entreprises et par extension des critères ESG (i.e. critères environnementaux, sociaux et de gouvernance), qui sont au cœur des transformations humaines, technologiques et environnementales des sociétés de demain.

Ainsi, après avoir décrit le contexte dans lequel cette réflexion sur le soutien s'inscrit, le texte propose un cadre théorique pour le soutien public conditionnel. La question critique de l'opérationnalisation des contreparties est ensuite analysée dans le contexte d'un arrimage avec d'autres grilles de mesures alternatives. Puis, une approche hybride entre ces différentes approches est proposée pour mesurer les seuils sociaux, environnementaux, économiques et de gouvernance en deçà desquels des dossiers ne seraient pas considérés.

Dans le contexte social et environnemental d'aujourd'hui, l'exigence de contreparties représente un puissant instrument en vue d'accélérer la transformation de l'économie et ce texte se veut une pierre additionnelle à l'assise sur laquelle une analyse rigoureuse et pragmatique des contreparties devrait reposer.

Diffusion et couverture médiatique

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter ce cahier de recherche le 8 novembre 2023 (voir section Organisation d'événements du présent rapport).
 - Fondation *Perspective*, 1^{er} décembre 2023, « [Doit-on exiger des contreparties sociales et environnementales des entreprises bénéficiaires d'un financement public pour accélérer la transformation positive de l'économie ?](#) »
-

Regard sur l'enrichissement collectif : cerner, s'entendre et agir

R 2023-07

31 octobre 2023

Luc Godbout et Suzie St-Cerny

Résumé

Depuis le Point sur la situation économique et financière de l'automne 2021, le gouvernement du Québec s'est donné un objectif de créer de la richesse et d'accroître le potentiel économique du Québec. Le texte illustre d'abord le caractère ambitieux de la cible d'élimination de l'écart de richesse avec l'Ontario. Puis, il identifie des actions à mettre en place pour que cet objectif s'imbrique réellement avec les autres objectifs du gouvernement et termine se conclut par une série de réflexions autour de la notion d'enrichissement collectif.

Diffusion et couverture médiatique

- Michel Girard, 31 octobre 2023, « [Le «Pays» du Québec bien positionné à l'échelle Internationale](#) », *Le Journal de Montréal*
- 1^{er} novembre 2023, QUB radio
- Éric Desrosiers, 7 novembre 2023, « [Le Québec accuse toujours un retard de richesse sur l'Ontario](#) », *Le Devoir*
- 7 novembre 2023, ICI Radio-Canada Première
- Éric Desrosiers, 10 novembre 2023, « [Un rattrapage économique plus complexe qu'il n'y paraît](#) », *Le Devoir*
- Charles Lecavalier, 8 novembre 2023, « [Plus de baisses d'impôt, demandent des experts](#) », *La Presse*
- Gérard Bérubé, 30 novembre 2023, « [Qu'en est-il de ce fameux écart de richesse entre le Québec et l'Ontario?](#) », *Le Devoir*
- Gérard Bérubé, 19 décembre 2023, « [Y a-t-il réellement un écart de richesse Québec-Ontario?](#) », *Le Devoir*

Incursion parmi les indicateurs de niveau de vie et de bien-être

R 2023-08

31 octobre 2023

Luc Godbout et Suzie St-Cerny

Résumé

C'est dans le cadre de la préparation d'une analyse sur l'écart de niveau de vie du Québec avec l'Ontario que s'est posé la question de l'indicateur à privilégier comme mesure de niveau de vie et indirectement de bien-être.

Régulièrement, dans la documentation budgétaire et du ministère des Finances, l'indicateur de niveau de vie utilisé est le PIB réel par habitant. Or, cet indicateur est remis en question quant à sa valeur pour permettre de mesurer le progrès d'une société, ou son bien-être.

Ainsi, partant d'une brève analyse du PIB réel par habitant, le texte fait une incursion parmi des indicateurs de bien-être permettant de résumer certaines caractéristiques de ces derniers et de se positionner quant à quelques initiatives et à la mesure qu'est le PIB réel par habitant.

Diffusion et couverture médiatique

- Michel Girard, 31 octobre 2023, « [Le « Pays » du Québec bien positionné à l'échelle Internationale](#) », *Le Journal de Montréal*
 - 1^{er} novembre 2023, QUB radio
 - Michel Girard, 16 novembre 2023, « [Les Québécois paient jusqu'à 25 % plus d'impôt que les Ontariens](#) », *Le Journal de Montréal*
-

**Regard sur le Point sur la situation économique et financière du Québec
2023**

R 2023-09

8 novembre 2023

Équipe CFFP

Résumé

Le cycle budgétaire du Québec, dont fait partie le Point sur la situation économique et financière du Québec, est au cœur du travail de la Chaire en fiscalité et en finances publiques (CFFP). L'équipe de la CFFP partage son analyse initiale sous la forme d'un Regard CFFP qui décortique ce qu'elle considère être les faits saillants de finances publiques et de politique fiscale du document présenté le 7 novembre 2023.

Diffusion et couverture médiatique

- Tenue d'un déjeuner-conférence pour présenter ce Regard le 8 novembre 2023 (voir section Organisation d'événements du présent rapport).
 - Luc Godbout à :
 - LCN, 7 novembre 2023
 - Radio-Canada Première (Québec), 7 novembre 2023
 - Réseau Cogeco Media (Montréal, Estrie, Outaouais, Saguenay,), 7 et 8 novembre 2023
 - Frédéric Tomesco, 9 novembre 2023, « [Tax breaks give Quebecers 'oxygen' after two tough years of inflation](#) », *Montreal Gazette*
-

Modes de préparation et coûts de produire une déclaration de revenus des particuliers au Canada : résultats pour 2018 et comparaisons

CR 2023-18

23 novembre 2023

Fériel Grine et François Vaillancourt

Résumé

L'objectif principal de ce texte est de présenter le choix du mode de préparation par les Canadiens et le coût pour ceux-ci pour la production d'une déclaration de revenus des particuliers pour 2018. Des comparaisons avec des résultats antérieurs y sont également présentées.

Le texte se divise en cinq parties. Il présente d'abord brièvement les études de 1985 et 2007 puis expose les données utilisées dans la présente étude. Ceci fait, le choix du mode de production de la déclaration de revenus et les coûts de production encourus pour 2018 sont ensuite examinés. Dans les deux cas, des statistiques descriptives sont d'abord présentées, suivies d'une analyse multivariée. Enfin, une comparaison de certains des résultats pour 2018 avec ceux de deux autres études canadiennes est faite.

Analyse des systèmes de production automatisés de l'impôt sur la scène internationale : Étude des cas du Royaume-Uni et de la Finlande ainsi que de leur compatibilité pour le Canada et le Québec

N 2023-04

23 novembre 2023

Christian Fortin

Résumé

Dans le cadre du discours du trône de 2020, le gouvernement canadien a exprimé sa volonté d'instaurer un système gratuit d'automatisation des déclarations d'impôt pour les cas simples. Cependant, après trois ans, des avancées significatives restent à réaliser. Ce texte explore les systèmes d'automatisation des déclarations d'impôt existants dans d'autres juridictions et leur applicabilité au contexte fiscal canadien et québécois, en s'appuyant sur une étude de cas.

L'étude identifie trois principales approches d'automatisation : l'autocotisation, le système mixte, et le système de réconciliation. Elle situe également le Canada à un faible niveau d'automatisation et présente des juridictions où le niveau d'automatisation est supérieur.

Des exemples du Royaume-Uni et de la Finlande montrent qu'une automatisation réussie de la fiscalité repose sur la simplicité fiscale, mais soulignent aussi les défis liés à la compétitivité internationale et à la complexification des régimes fiscaux. L'étude conclut que, bien que les systèmes analysés ne soient pas entièrement transposables au Canada, ils offrent des enseignements précieux pour le Québec et le Canada en matière de simplification fiscale et d'adoption de technologies d'information standardisées.

Diffusion et couverture médiatique

- Note de recherche préparée en parallèle à l'essai de l'auteur à la maîtrise en fiscalité

Évolution des inégalités de revenus au Canada et regard sur les provinces, 1982-2021 : Nouvelle évidence tirée des comptes nationaux

CR 2023-19

12 décembre 2023

Silas Xuereb, Matthew Fisher-Post, François Delorme et Camille Lajoie

Résumé

Dans cette étude, la distribution de la totalité du revenu national au Canada dans son ensemble ainsi que dans les provinces, dont le Québec, est estimée pour la période 1982 à 2021. La méthodologie des comptes nationaux distribués (mieux connue sous son acronyme anglais « DINA ») est appliquée aux tableaux fiscaux, combinés aux données des comptes nationaux et aux données d'enquête. Les données sur les revenus avant et après impôt sont analysées.

Il est constaté que les parts des revenus les plus élevés publiées par Statistique Canada dans les comptes nationaux ont tendance à sous-estimer les inégalités de revenus par rapport aux parts des revenus les plus élevées calculées à l'aide de la méthode DINA. Ceci s'explique par le fait que la méthode DINA incorpore dans les revenus des individus non seulement leurs revenus personnels, mais également les revenus du capital non distribués qui sont conservés dans leurs entreprises.

Conformément aux recherches antérieures, les inégalités de revenus au Canada ont augmenté de manière significative de 1982 jusqu'au milieu des années 2000.

Parmi les provinces canadiennes, sur la base du revenu disponible, l'Ontario a toujours connu des inégalités plus importantes que le Québec. En Alberta, des niveaux records d'inégalités ont été atteints au milieu des années 2000 et semblent avoir été un facteur important du pic national d'inégalités au cours de cette période.

Les inégalités des revenus après impôt ont d'abord diminué pendant la pandémie grâce aux importants programmes de transferts temporaires.

Diffusion et couverture médiatique

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter ce cahier de recherche le 12 décembre 2024 (voir section Organisation d'évènements du présent rapport).
- 12-13 décembre 2023, François Delorme à ICI Radio-Canada Première – Winnipeg, Régina, Edmonton, Vancouver, Halifax, Charlottetown, Toronto, Sudbury, un peu partout au Québec
- 12 décembre 2023, François Delorme à Zone économie
- 12 décembre 2023, abordé par Gérald Fillion au Téléjournal, ICI RDI
- 13 décembre 2023, revue de presse de Tout un matin, ICI Radio Canada Première - Montréal
- Francis Vailles, 13 décembre 2023, « [Le Québec, moins égalitaire qu'on le pensait](#) », *La Presse*
- Clémence Pavic, 13 décembre 2023, « [Les inégalités sous-estimées au Canada](#) », *Le Devoir*

Évolution du pouvoir d'achat des ménages québécois : Que disent les chiffres et les comparaisons?

R 2023-10

20 décembre 2023

Luc Godbout, Frédérick Hallé-Rochon et Suzie St-Cerny

Résumé

Encore en 2023, les thèmes de l'inflation, du pouvoir d'achat et du coût de la vie ont fortement préoccupé les ménages québécois.

Dans ce contexte, le présent Regard CFFP s'intéresse de nouveau à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages québécois.

Cette nouvelle analyse de l'évolution du pouvoir d'achat des ménages québécois, se concentre spécifiquement sur la période allant de 2019 à 2023, et ajoute, pour le Québec, un regard prospectif en 2024, et ce, pour 6 types de ménages. Cette étude repose sur des données renouvelées et s'étend aux ménages avec des revenus disponibles autour du 25^e percentile (revenus plus faibles), autour du 50^e percentile (revenus médians) et autour du 75^e percentile (revenus plus élevés).

Pour mieux contextualiser les résultats québécois, ceux-ci sont comparés aux résultats évolutifs 2019-2023 observés dans les autres provinces canadiennes pour les mêmes types de ménages et pour des niveaux de revenus disponibles comparables.

Enfin, à l'aide de cas-types et d'une méthodologie de l'OCDE, une analyse comparative à l'échelle internationale est menée, mettant en parallèle l'évolution entre 2019 et 2022 du pouvoir d'achat de certains types de ménages québécois salariés avec ceux de ménages équivalents dans les pays avancés de l'OCDE.

Diffusion et couverture médiatique

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter ce Regard CFFP le 20 décembre 2023 (voir section *Organisation d'évènements* du présent rapport).
- Martin Vallières, 20 décembre 2023, « [Le pouvoir d'achat des Québécois se maintient malgré l'inflation](#) », *La Presse*
- 20 décembre 2023, « [Le pouvoir d'achat des ménages québécois s'est généralement amélioré de 2019 à 2023](#) », MSN Canada
- Michel Girard, 20 décembre 2023, « [Croyez-vous que l'inflation vous a appauvri?](#) », *Journal de Montréal*
- 20 et 21 décembre 2023, Radio,
 - Plaisir 95,5 (Dégelis),
 - Réseau Cogeco (98,5 FM Montréal, Estrie, Chibougamau, Trois-Rivières, Gatineau
 - ICI Radio-Canada Première (Sept-Îles, Montréal, Sherbrooke, Gatineau, Saguenay, Halifax, Rimouski, Moncton, Toronto, Charlottetown, Sudbury, Rouyn-Noranda, Windsor, Trois-Rivières
- Téléjournal, ICI Radio-Canada Télé.
- 20, 21 et 22 décembre 2023, LCN et QUB radio,
- 20 et 21 décembre, TVA Nouvelles
- 20 décembre 2023, Luc Godbout à Zone Économie. ICI RDI

- Daniel Germain, 21 décembre 2023, « De 65 à 69 ans, le nouvel âge ingrat », *Les Coops de l'information*
 - 21 décembre 2023, Chronique Économique avec Pierre-Yves McSween, 98,5 FM Montréal
 - 21 décembre 2023, Le 15-18, ICI Radio-Canada Première
 - 22 décembre 2023, ICI Radio-Canada Première,
 - 22 décembre 2023, L'effet Normandeau, Réseau Cogeco
 - 22 décembre 2023, « Série Fêter sans se fâcher - Comment parler du coût de la vie sans se fâcher », MSN Canada
 - 27 décembre 2023, 97,5 FM La Pocatière
 - Michel Girard, 28 décembre 2023, « Les ménages sont en «récession»... mais pas le ministre Eric Girard », *Journal de Montréal*
 - Carole LeHirez, 4 janvier 2024, « Le pouvoir d'achat des ménages québécois résiste à l'inflation », *Conseiller (web)*
 - Vincent Brousseau-Pouliot, 5 janvier 2024, « Pouvoir d'achat : vous avez plus d'argent dans vos poches. Un graphique qui dit tout », *La Presse*
 - Jean-François Lisée, 10 janvier 2024 « Les trous du bouclier anti-inflation », *Le Devoir*
 - Stéphanie Grammond, 10 janvier 2024, « Bordée de bonnes nouvelles pour démarrer 2024 », *La Presse*
 - 11 janvier 2024, Vivement le retour, ICI Radio-Canada Première, Sherbrooke
 - Hélène Baril, 12 janvier 2024, « Les ménages québécois ont moins de mal à payer l'électricité », *La Presse*
 - Paul Journet, 14 février 2024, « Le cauchemar rêvé de Poilievre », *La Presse*
 - 21 février 2024, Citée à l'Assemblée Nationale du Québec
-

Bilan de la fiscalité au Québec – Édition 2024CR 2024-01
11 janvier 2024

Collectif sous la direction de Tommy Gagné-Dubé

Résumé

Le Bilan de la fiscalité au Québec – Édition 2024 recense une série d'indicateurs importants et de données les plus récentes en fiscalité étalées sur plus de cent graphiques, tableaux et encadrés. Il débute par le Mot du titulaire suivi d'un résumé et se poursuit avec les sept sections :

1. Poids de la fiscalité
2. Manière de prélever
3. Dépenses fiscales
4. Charge fiscale nette
5. Profil des contribuables québécois
6. Progressivité
7. Fiscalité et inégalités de revenus

Diffusion et couverture médiatique

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter ce cahier de recherche le 11 janvier 2024 (voir section *Organisation d'évènements* du présent rapport).
- Simon Roberge, 11 janvier 2024, « [Le Québec, cancre international en matière d'écofiscalité](#) », *Les Coops de l'information*
- Entrevue Luc Godbout :
 - 11 janvier 2024, *Midi info*, ICI Radio-Canada Première
 - 11 janvier 2024, *Jean-François Baril*, QUB radio
 - 11 janvier 2024, *Zone économie*, ICI RDI
 - 11 janvier 2024, TVA Nouvelles et LCN
- Stéphanie Grammond, 12 janvier 2024, « [Le méga nid-de-poule qu'on refuse de boucher](#) », *La Presse*
- 12 janvier 2024, Pierre-Yves McSween à *Puisqu'il faut se lever*, 98,5FM
- 12 janvier 2024, *L'effet Normandeau*, 98,5 FM
- Vincent Brousseau-Pouliot, 18 janvier 2024, « [Malgré la crise, le Québec reste très égalitaire](#) », *La Presse*
- Revue de presse, 18 janvier 2024, *Tout un matin*, ICI Radio-Canada Première
- Emmanuelle Grill, 14 février 2024, « [REER : voir au-delà du remboursement d'impôt](#) », *Protégez-Vous*
- Jean-François Lisée, 16 mars 2024, « [L'obsession ontarienne](#) », *Le Devoir*

Principaux fait saillants de la fiscalité au Canada et au Québec en 2023

R 2024-01

11 janvier 2024

Tommy Gagné-Dubé et Samuel Carbonneau

Résumé

Ce texte présente, sous forme de faits saillants, les principales annonces fiscales faites ou mises en œuvre en 2023 par le gouvernement fédéral, le Québec et chacune des autres provinces du Canada.

On retrouve ainsi dans la section 1, les grandes lignes des principales annonces fiscales répertoriées, résumées par assiette d'imposition. Puis la section 2 les présente en ordre chronologique pour le fédéral, le Québec et pour les autres provinces en indiquant l'effet anticipé sur les recettes des administrations publiques.

Pour une modernisation du crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques

CR 2024-02

1^{er} février 2024

Michaël Robert-Angers, Frédéric Deschênes et Luc Godbout

Résumé

L'analyse périodique d'une dépense fiscale permet de s'assurer que celle-ci réponde toujours aux besoins ayant mené à sa mise en place et d'identifier la pertinence d'éventuels ajustements permettant de maximiser ses retombées. Ce cahier, qui se penche sur le crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques (CDAE), s'ajoute à des réflexions menées précédemment à l'égard de la Déduction pour petite entreprise et du Crédit pour titres multimédia.

Le CDAE, instauré en 2008, permet de réduire le coût de la main-d'œuvre (principal coût lié à l'offre de services TI), ce qui stimule l'embauche de travailleurs locaux. Cet allègement fiscal contribue au développement et à la consolidation de l'industrie des services TI qui est bien développée au Québec. Le gouvernement du Québec prévoit consentir aux entreprises des services en technologie de l'information (services TI) des allègements fiscaux de 595 M\$ en 2023 à l'aide de cette mesure.

Toutefois, si ce crédit bénéficie directement à environ 700 sociétés en 2019, celles-ci représentent moins de 10 % de l'ensemble des sociétés de cette industrie. Une part importante des intervenants de cette industrie mène des activités qui pourraient elles aussi se voir qualifier d'innovantes sans toutefois être admissibles à cette aide fiscale.

Ce cahier présente d'abord l'évolution historique du crédit puis, à l'aide de statistiques publiques et de données administratives relatives à l'utilisation du CDAE, tente d'évaluer ses impacts et sa pertinence. Enfin, en tenant compte des caractéristiques de l'industrie des services TI et de l'aide offerte ailleurs au Canada et dans d'autres localisations en Amérique du Nord, des pistes possibles d'amélioration de ce crédit d'impôt sont présentées.

Diffusion et couverture médiatique

- Francis Vailles, 2 février 2024, « [Québec perd 130 millions par an avec ses bonbons fiscaux](#) », *La Presse*
 - Emmanuel Martinez, 1^{er} février 2024, « [Le crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques devrait être modifié](#) », *Les Affaires*
 - Vincent Brousseau-Pouliot, 19 mars 2024, « [Non, les impôts ne nuisent pas à l'économie](#) » *La Presse*
-

Taxation spécifique des carburants : Vers une indexation du taux pour en protéger son rendement ?

R 2024-02

16 février 2024

Luc Godbout et Michaël Robert-Angers, avec la collaboration de Camille Lajoie

Résumé

Dans cet article, les auteurs constatent une détérioration de la valeur réelle des taxes spécifiques sur le carburant des provinces. Un constat similaire est dressé à l'égard de la taxe d'accise fédérale sur l'essence et le diesel. Pour rappel, les recettes tirées de ces taxes servent notamment au financement de l'entretien et du développement des infrastructures de transport dans une perspective utilisateur-payeur. De plus, celles-ci favorisent une modification des choix à long terme en matière de mobilité, incitant à l'utilisation de modes de transport collectifs, actifs et moins énergivores.

Le recours à une formule de taxation advalorem (utilisée par le passé par certaines provinces) pour assurer le maintien de la valeur d'un prélèvement sur les carburants ajouterait à la volatilité du prix final de ce produit. Toutefois, une indexation annuelle des actuelles taxes volumétriques, comme dans le cas des droits d'accise sur les produits du tabac et les produits alcoolisés, est envisageable. D'ailleurs une telle forme d'indexation est utilisée par certaines juridictions et plusieurs États américains.

Diffusion et couverture médiatique

- Radio et télé, 16 février 2024, au 17 février
 - Mario Dumont, LCN
 - Midi Info, ICI Radio-Canada Première
 - CHOI Radio X 98,1
 - QUB radio
- Clémence Pavic, 16 février 2024, « [Indexer la taxe sur l'essence?](#) », *Le Devoir*
- François Normand, 16 février 2024, « [Québec s'appauvrit en n'indexant pas la taxe sur les carburants, soutient une étude](#) », *Les Affaires*
- 21 février 2024, 98,5 FM *Puisqu'il faut se lever*

Regard sur le Budget 2024-2025 du Québec

R 2024-03

13 mars 2024

Collectif

Résumé

Le Budget du Québec est au cœur du travail de la Chaire en fiscalité et en finances publiques (CFFP). Chaque année, l'équipe de la Chaire examine les documents budgétaires d'un couvert à l'autre. L'analyse initiale est présentée sous la forme d'un Regard sur le Budget qui décortique ce que l'équipe considère être les faits saillants de finances publiques et de politique fiscale du budget présenté le 12 mars 2024.

Diffusion et couverture médiatique

- Tenue d'un midi-conférence pour présenter ce Regard le 13 mars 2024 (voir section *Organisation d'évènements* du présent rapport).
- 11 mars 2024, ICI Radio-Canada Première
- 12 mars 2024, entretien avec Luc Godbout
 - *Par ici l'info*, ICI Radio-Canada Première, Sherbrooke
 - *Midi info*, ICI Radio-Canada Première
 - *Le 15-18*, ICI Radio-Canada Première
 - *Zone économie*, ICI RDI
- 13 mars 2024,
 - *Mario Dumont*, LCN
 - ICI Radio-Canada Première
 - Radio X
- Nathalie Collard, 15 mars 2024, « [Consulter, pour quoi faire?](#) », *La Presse*
- Assemblée Nationale du Québec, période de questions

Articles de revue

en ordre alphabétique du nom des revues puis par ordre de parution

Bulletin de liaison, Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

Luc Godbout, Michaël Robert-Angers et Suzie St-Cerny, 2023, « Familles monoparentales et fiscalité : des tendances positives avec quelques nuances », vol. 48, n° 1, *Bulletin de liaison, Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec*

- L'article résume les principaux résultats concernant le soutien financier offert à une famille monoparentale avec un enfant. Ces deniers proviennent de la plus récente analyse de la Chaire Familles et fiscalité au Québec Édition 2023. Le point après 25 ans de politique familiale.

Canadian Tax Journal / Revue fiscale canadienne

Lyne Latulippe, Christine Ally et Julie S. Gosselin, 2023, « The Revised Case of IP Régimes Under the GloBE Rules : A Canadian Perspective », 71:1, *Canadian Tax Journal / Revue fiscale canadienne*, 159-88

- Après que l'Action 5 du projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices ait établi que les régimes fiscaux préférentiels pour les revenus tirés de propriété intellectuelle (PI) étaient dommageables, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a recommandé qu'un traitement fiscal favorable ne soit accordé que dans le cadre d'une approche nexus. Plus de 25 pays proposent aujourd'hui une forme de régime de PI. L'introduction de l'impôt minimum mondial pourrait limiter l'efficacité de ces régimes. Les effets de cet impôt varieront toutefois selon les circonstances. Il faudra procéder à un examen approfondi de la meilleure façon d'aligner les incitatifs fiscaux à l'innovation pour les entreprises multinationales en vertu des règles de l'impôt minimum, aussi appelées règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition (abrégées par « les règles GloBE », de l'anglais global anti-base erosion).

Dans cet article, les auteures décrivent tout d'abord le contexte mondial d'adoption des régimes de PI, puis résument certains résultats de recherche sur l'efficacité de ce type de régime fiscal préférentiel dans l'atteinte des objectifs fixés par les gouvernements. Elles présentent ensuite des exemples qui illustrent, en termes simples, certaines interactions devant être prises en compte lors de la conception de ces régimes dans le contexte canadien.

- Texte également publié à la Chaire (CR 2023-11).

Luc Godbout et Natalie Hotte, 2023, « Planification fiscale personnelle : Les paramètres du nouveau compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété / Personal tax planning : Parameters of the new tax-free first home savings account », *Canadian Tax Journal / Revue fiscale canadienne*, 71:2, 603-26 / 581-602

- Un nouveau véhicule d'épargne, le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CÉLIAPP), a été instauré par le gouvernement fédéral. Le CÉLIAPP a pour objectif de favoriser l'accumulation d'épargne en vue de l'achat d'une première habitation. Son application est

prévue pour le 1er avril 2023. Les auteurs détaillent les paramètres du CÉLIAPP en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et en font ressortir les particularités par comparaison avec les paramètres d'autres véhicules d'épargne existants, notamment le CÉLI et le REÉR.

Luc Godbout et Suzie St-Cerny, 2023, « Is the CWB enhancement achieving its dual objective of supporting income and incentivizing work? The effects for couples in Ontario and Quebec », 71:2, *Canadian Tax Journal / Revue fiscale canadienne*, 523-41.

- Dans cet article, les auteurs s'attardent à l'effet de la bonification de 2021 de l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT). Plus précisément, ils cherchent à identifier si, pour les couples de l'Ontario et du Québec, la bonification permet de rendre le travail plus avantageux (effet sur les taux effectifs marginaux d'imposition) et soutient mieux le revenu des travailleurs faiblement rémunérés (effet sur le revenu disponible). Ils montrent que si l'objectif de soutien du revenu est atteint, celui quant à l'incitation au travail dépend grandement du niveau de revenu familial et de la répartition du revenu de travail entre les deux membres du couple. Des avenues pourraient être explorées pour mieux inciter au travail, ou moins désinciter dans certains cas.

Tommy Gagné-Dubé, 2023, « Contraintes à l'autonomie fiscale des provinces découlant des Accords de perception fiscale », 71:3, *Canadian Tax Journal / Revue fiscale canadienne*, 749-62 / 735-47.

- Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les accords successifs qui ont visé à assurer une meilleure coordination fiscale entre le Canada et les provinces en matière d'imposition du revenu ont eu pour effet d'augmenter l'autonomie fiscale des provinces. La mouture actuelle des Accords de perception fiscale (APF) offre une grande latitude aux provinces dans la conception de leurs politiques fiscales, bien qu'ils contiennent inévitablement des contraintes à l'autonomie fiscale provinciale. Ce sont ces contraintes qui sont examinées, notamment à l'aide de documents obtenus dans le cadre d'une demande d'accès à l'information. Sous l'angle des modalités de perception et d'administration par le gouvernement fédéral, les contraintes ne semblent pas insurmontables et, sur certains aspects, on note même une volonté du gouvernement fédéral de les amenuiser. Sous l'angle de la nécessité pour les provinces de préserver la similitude entre le régime provincial et le régime fédéral d'impôt sur le revenu, il n'apparaît pas y avoir de marge de manœuvre en ce qui concerne la base d'imposition commune, mais l'encadrement des modifications fédérales à cette même base mériterait d'être explorée. À la lumière des contraintes examinées et de leurs solutions potentielles ainsi que de la tâche colossale que constitue la création d'une administration fiscale propre à la province, il apparaît difficilement justifiable de s'en retirer pour une province partie à ces accords.

Luc Godbout et Michaël Robert-Angers, 2023, « Comment se matérialise l'exercice de l'autonomie fiscale du Québec? / How Does Quebec Exercise Its Fiscal Autonomy? », 71:3, *Canadian Tax Journal / Revue fiscale canadienne*, 795-811 / 779-94.

- Dans cet article, les auteurs décrivent dans quelle mesure l'application de l'impôt sur le revenu des particuliers au Québec se distingue des autres provinces canadiennes. Les origines de cette différenciation ainsi que le détail des particularités fiscales québécoises, qui ont un effet notamment

sur la détermination du revenu net, sont abordées. L'autonomie du Québec en cette matière a des incidences concrètes sur le revenu disponible des québécois et lui permet de marquer ses préférences en matière de politiques publiques tout en lui offrant la possibilité de protéger sa base d'imposition. Toutefois, cette autonomie est limitée par des contraintes pratiques et elle génère une lourdeur administrative supplémentaire. Quelques réflexions à l'égard de la simplification de l'exercice de conformité fiscale des contribuables québécois sont par ailleurs présentées en conclusion.

Anis Maaloul, 2023, « Did the adoption of BEPS country-by-country reporting affect multinational tax avoidance? Evidence from Canada », *Canadian Tax Journal / Revue fiscale canadienne* (2023) 71:4, 1007-49.

- Depuis 2016, les multinationales canadiennes (MNC) dont les revenus consolidés dépassent 750 millions d'euros (1,1 milliard de dollars canadiens) au cours de l'exercice précédent sont tenues de produire une déclaration pays par pays (DPP) en vertu de l'adoption par le Canada de l'action 13 du projet contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS). L'objectif de cette étude est d'examiner empiriquement si l'adoption de l'obligation de DPP a eu une incidence sur les pratiques d'évitement fiscal des MNC assujetties à cette obligation, c'est-à-dire s'il y a eu une réduction de l'évitement fiscal de la part de ces MNC depuis l'adoption de l'obligation de DPP. L'étude utilise un échantillon qui contient toutes les MNC cotées en bourse pour une période de 10 ans : 5 ans avant l'adoption de la DPP (2011 à 2015) et 5 ans après l'adoption de la DPP (2016 à 2020). Appliquant la méthode des doubles différences, l'étude ne trouve aucune preuve que l'adoption de la DPP dans le cadre de l'action 13 du projet BEPS a eu un effet sur les activités d'évitement fiscal des MNC assujetties à cette obligation. Cependant, des analyses complémentaires par secteur montrent que, contrairement aux attentes, les MNC assujetties à la DPP dans les secteurs de l'énergie et des matériaux ont continué à éviter l'impôt même après l'adoption de la DPP en 2016. En d'autres termes, l'adoption de la DPP ne semble pas avoir eu d'effet dissuasif sur l'évitement fiscal des MNC assujetties à cette obligation dans les secteurs de l'énergie et des matériaux.

Les résultats de l'étude, qui sont fiables lorsqu'ils sont évalués à l'aide de diverses mesures de l'évitement fiscal et de la DPP, fournissent des informations importantes aux autorités fiscales canadiennes et à l'Organisation de coopération et de développement économiques sur l'efficacité ou l'inefficacité de l'action 13 du projet BEPS.

- Texte également publié à la Chaire (CR 2023-03).

Luc Godbout et Michaël Robert-Angers, 2023, « Taxation spécifique des carburants : Vers une indexation du taux pour en protéger son rendement? », *Canadian Tax Journal / Revue fiscale canadienne* (2023) 71:4, 1095-1110.

- Dans cet article, les auteurs constatent une détérioration de la valeur réelle des taxes spécifiques sur le carburant des provinces. Un constat similaire est dressé à l'égard de la taxe d'accise fédérale sur l'essence et le diesel. Pour rappel, les recettes tirées de ces taxes servent notamment au financement de l'entretien et du développement des infrastructures de transport dans une perspective utilisateur-payeur. De plus, celles-ci favorisent une modification des choix à long terme en matière de mobilité, incitant à l'utilisation de modes de transport collectifs, actifs et moins énergivores.

Le recours à une formule de taxation advalorem (utilisée par le passé par certaines provinces) pour assurer le maintien de la valeur d'un prélèvement sur les carburants ajouterait à la volatilité du prix final de ce produit. Toutefois, une indexation annuelle des actuelles taxes volumétriques, comme dans le cas des droits d'accise sur les produits du tabac et les produits alcoolisés, est envisageable. D'ailleurs une telle forme d'indexation est utilisée par certaines juridictions et plusieurs États américains.

- Texte également publié à la Chaire (R2024-02).

Institut C.D. Howe / C.D. Howe Institute

Luc Godbout et Luce Samoisette, 19 mars 2024, « Maximiser le bon d'études canadien en l'offrant à tous les enfants de familles à revenu modeste/On Its Anniversary, Has the Goal of the Canada Learning Bond Been Achieved? », Institut C.D. Howe.

- Il y a 20 ans, le budget fédéral annonçait une nouveauté afin de favoriser l'accès à l'enseignement postsecondaire des enfants de famille à revenu modeste. Il instaurait un Bon d'études canadien (BEC) déposé directement dans un Régime enregistré d'épargne-études (REEE). Aujourd'hui, il est possible d'agir pour qu'un plus grand nombre de ces enfants puisse en bénéficier.
- 20 mars 2024, 98,5 FM, PY Mc Sween à l'émission de Patrick Lagacé

Options politiques

Luc Godbout, Suzie St-Cerny et Frédérick Hallé-Rochon, décembre 2023, « Le pouvoir d'achat des Québécois et des Canadiens a augmenté, malgré l'inflation » et « Canadian household purchasing power has increased despite inflation », *Options politiques/Policy Options*.

- Le texte présente une comparaison de l'évolution du pouvoir d'achat de ménages salariés de 2019 à 2022 au Québec, au Canada et dans les économies avancées de l'OCDE. Les résultats au Québec et au Canada, avec la méthodologie de l'OCDE, montrent une évolution positive du pouvoir d'achat pour les cas-types présentés alors que pour près des deux tiers des économies avancées de l'OCDE, il y a eu détérioration du pouvoir d'achat.
- Texte également publié à la Chaire (R2023-10).

Luc Godbout, 12 janvier 2024, « D'où provient la croissance des recettes fiscales au Québec depuis cinq ans? » et « Where has the last five years' growth in Quebec's tax revenues come from? », *Options politiques / Policy Options*.

- Extrait du « Mot du titulaire » qui ouvre l'Édition 2024 du Bilan de la fiscalité au Québec, ce texte montre que bien que la population ait l'impression que les impôts, taxes et cotisations sociales collectés auprès des contribuables québécois ne cessent d'augmenter au Québec, la réalité est plus nuancée.

- À titre illustratif, l'auteur analyse l'évolution du taux de croissance annuel moyen observée au Québec entre 2017 et 2022 pour diverses composantes du PIB et des recettes prélevées par le gouvernement du Québec, les municipalités ou Retraite Québec.

Luc Godbout, 12 janvier 2024, « [Québec et Ottawa doivent viser l'équilibre budgétaire](#) » et « [Quebec and Ottawa must aim for balanced budgets](#) », *Options politiques / Policy Options*.

- Extrait du « Mot du titulaire » qui ouvre l'Édition 2024 du Bilan de la fiscalité au Québec, ce texte expose qu'alors que l'économie ralentit, les gouvernements doivent résister à la tentation de s'endetter davantage. Le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral doivent garder le cap sur l'assainissement de leurs finances publiques.

Luc Godbout et Michaël Robert-Angers, mars 2024, « [Indexer les taxes sur l'essence, une idée qui tient la route](#) » et « [It's time to index fuel taxes](#) », *Options politiques / Policy Options*.

- L'auteur énonce plusieurs raisons pour lesquelles la baisse des taxes sur l'essence n'est pas une bonne idée et que les gouvernements doivent et peuvent procéder autrement pour remettre de l'argent dans la poche des contribuables.

Luc Godbout, mars 2024, « [Budget du Québec : faut-il s'alarmer ou se calmer?](#) » et « [The Quebec budget : Time for alarm or calm?](#) », *Options politiques / Policy Options*.

- Passer d'un déficit structurel à l'équilibre budgétaire ne sera pas une mince affaire.
- La taille du déficit annoncé pour l'année 2024-2025 surprend. Maintenant que la poussière retombe, doit-on s'en inquiéter? S'agit-il réellement d'un déficit historique? Surtout, que représente l'effort à fournir pour retrouver l'équilibre?

Revue de planification fiscale et financière, Association de planification fiscale et financière (APFF)

Agathe Simard, juin 2023, « [La détermination du lieu de résidence d'une fiducie aux fins de l'assujettissement à l'impôt sur le revenu du Québec](#) », *Revue de planification fiscale et financière*, vol. 43, n° 2.

- Dans un contexte d'assujettissement à l'impôt du Québec, la détermination du lieu de résidence d'une fiducie est un enjeu majeur. La Cour suprême du Canada a clarifié cette question dans l'arrêt *Fundy Settlement c. Canada*, qui établit que, tout comme pour une société, le critère applicable est le lieu où la gestion centrale et le contrôle s'exercent. L'auteure analyse ce critère en examinant la nature particulière d'une fiducie, notamment selon la jurisprudence fiscale québécoise récente. Elle met ainsi en lumière les gestes et les actes d'administration et les autres facteurs à prendre en compte pour établir le lieu de résidence d'une fiducie.
- Texte également publié à la Chaire (CR 2023-09).

Camille Lajoie, Michaël Robert-Angers et Luc Godbout, juin 2023, « Taxation des carburants au Québec : constats et comparaisons », *Revue de planification fiscale et financière*, vol 43, n° 2.

- Au Québec, plusieurs prélèvements fiscaux (taxe sur les carburants provinciale, taxe d'accise fédérale, TVQ et TPS) s'appliquent sur le carburant utilisé par les véhicules routiers, constituant une part importante du prix à la pompe. Si la proportion de taxes payées pour ce produit est relativement élevée, il importe toutefois de relever qu'une partie des taxes appliquées est consacrée à l'entretien au développement du réseau routier. Dans un contexte de lutte contre les changements climatiques, on peut aussi voir les taxes sur le carburant comme un « désincitatif » à la consommation de ce produit générateur de gaz à effet de serre. Après avoir détaillé les prélèvements fiscaux appliqués sur le carburant, les auteurs constatent qu'au Québec ceux-ci ont eu un effet limité sur les récents soubresauts du prix à la pompe, que leur niveau en dollars constants est demeuré stable depuis 10 ans tandis que leur poids dans l'économie est en baisse et qu'ils demeurent relativement peu élevés en comparaison avec ce qui est appliqué ailleurs dans le monde. Ces éléments permettent d'avancer qu'un rehaussement de la taxe sur les carburants du Québec pourrait être envisagé alors que le gouvernement du Québec est confronté à un défi de financement de son réseau routier.
- Texte également publié à la Chaire (CR 2023-10).

Vincent Beaupré, octobre 2023, « La rectification en droit civil québécois : une question d'interprétation », vol. 43, n° 3, *Revue de planification fiscale et financière*.

- Le recours en rectification de contrats dans le contexte de planifications fiscales est possible en droit civil québécois sur le fondement de l'article 1425 du Code civil du Québec : c'est une question d'interprétation. Dans les provinces de common law, le recours en rectification est un recours en *equity*. L'auteur explique les différences et les similarités entre ces deux recours. Il se penche ensuite sur la question de savoir si, au Québec, la Cour canadienne de l'impôt peut, dans le cadre de l'appel d'une cotisation fiscale établie par le ministre du Revenu national, interpréter un contrat en fonction des principes d'interprétation du droit civil québécois et le rectifier au besoin. L'auteur souligne par ailleurs qu'une rectification, qu'elle soit demandée en *equity* ou en droit civil québécois, ne permet pas d'éviter une obligation fiscale qui découle de l'application ordinaire d'une loi fiscale à des opérations librement consenties.
- Texte également publié à la Chaire (N2023-02).

Olivier Paquet, octobre 2023, « Présomption d'association de sociétés en cas d'évitement : Application du paragraphe 256(2.1) de la Loi de L'impôt sur le revenu », vol. 43, n° 3, *Revue de planification fiscale et financière*.

- Au Canada, la déduction accordée aux petites entreprises offre aux sociétés privées sous contrôle canadien d'importantes économies d'impôt, mais cette déduction doit être partagée à l'intérieur d'un groupe de sociétés associées. Il est donc prévisible que des sociétés privées sous contrôle canadien cherchent à ne plus être associées en réorganisant leur structure afin de multiplier la déduction accordée aux petites entreprises. Cependant, une disposition anti-évitement, à savoir le paragraphe 256(2.1) de la Loi de l'impôt sur le revenu, vise à empêcher ce type de planification, avec une présomption d'association. Ce paragraphe soulève des questionnements quant à son application,

principalement sur la signification de l'expression « il est raisonnable de considérer que l'un des principaux motifs de l'existence distincte de plusieurs sociétés » qu'il comporte. L'auteur tente de clarifier ce paragraphe en analysant la jurisprudence récente après une revue sommaire de la documentation fiscale pertinente antérieure, afin de proposer un cadre d'analyse actuel.

- Texte également publié à la Chaire (N2023-03).

Tommy Gagné-Dubé et Samuel Carbonneau, décembre 2023, « Principaux faits saillants de la fiscalité au Canada et au Québec en 2023 », vol. 43, n° 4, *Revue de planification fiscale et financière*, p. 614-638.

- Ce texte présente, sous forme de faits saillants, les principales annonces fiscales faites ou mises en œuvre en 2023 par le gouvernement fédéral, le Québec et chacune des autres provinces du Canada.
- Texte également publié à la Chaire (R2024-01).

Lyne Latulippe et Michaël Robert-Angers, mars 2024, « Le Québec tire-t-il pleinement avantage de ses fonds spéciaux à portée environnementale ? », vol. 44, n° 1, *Revue de planification fiscale et financière*, p. 47-92.

- Les enjeux environnementaux auxquels nous sommes confrontés militent pour une utilisation accrue de l'écofiscalité, qui encourage la substitution de la consommation et de la production vers des biens et des services moins dommageables sur le plan environnemental. Toutefois, malgré sa pertinence, le rehaussement des prélèvements écofiscaux peut entraîner son lot de mécontentement.

Afin de soutenir l'acceptabilité de l'écofiscalité, il est pertinent de s'intéresser à l'utilisation des recettes prélevées. Parmi les options disponibles, le Québec fait le choix de verser ces recettes vers des fonds dédiés au financement d'initiatives vertes. Il s'agit, en théorie, d'un choix pertinent en vue de rendre l'écofiscalité plus acceptable et de maximiser les retombées environnementales positives. Cependant, l'atteinte des bénéfices attendus nécessite le respect de conditions préalables et le déploiement de ressources administratives considérables. Or, l'expérience récente du Québec en la matière révèle certaines lacunes et une adoption non systématique des bonnes pratiques dans la gestion des fonds spéciaux à portée environnementale. Des manques ont notamment été observés en matière d'information financière diffusée, de justification des retombées et d'évaluation de la pertinence des dépenses.

Après avoir dressé certains constats quant aux caractéristiques et à la gestion des fonds spéciaux à portée environnementale au Québec, les auteurs proposent certaines pistes en vue de rendre ces outils plus performants, ce qui implique entre autres de se pencher sur leurs impacts redistributifs.

- Texte également publié à la Chaire (CR 2024-03).

Perspectives en fiscalité et en politique fiscale

Éric Hamelin et Lyne Latulippe septembre 2023, « Adopter et concevoir des règles de divulgation obligatoire : Un choix de politique fiscale », vol. 4, n° 3, *Perspectives en fiscalité et en politique fiscale / Perspectives on tax law and policy (2023)*, , p. 18-21, 15-17.

- Dans son rapport de 2015 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires, l'OCDE recommandait l'adoption de règles de divulgation obligatoire (RDO). Les auteurs du présent texte résument les deux types d'approches adoptées à l'échelle internationale à l'égard des RDO et abordent comment le choix du régime de même que la décision de le relier à une pénalité pour l'application de la règle générale anti-évitement déterminent par la suite les autres caractéristiques de celui-ci. Le texte vise ainsi à contextualiser certaines particularités des règles de divulgation canadiennes.

Stratège, Association de planification fiscale et financière (APFF)

Luc Godbout, et Suzie St-Cerny, été 2023, « Analyse budgétaire 2023 – Anticipation d'inflation en baisse et anticipation de récession en tête », vol. 28, n° 2, *Stratège, Association de planification fiscale et financière*.

- Encore cette année, une analyse des budgets du Québec et du fédéral 2023-2024 sous l'angle des finances publiques.

Si la trame de fond de la ronde des budgets de l'an passé était l'inflation élevée, ce sont plutôt des perspectives économiques incertaines qui se trouvent cette année en filigrane.

Luc Godbout, Natalie Hotte et Romy-Alexandre Laliberté, octobre 2023, « Mise à jour concernant le CÉLIAPP », vol. 28, n°3, *Stratège, Association de planification fiscale et financière*.

- Le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CÉLIAPP), instauré par le gouvernement fédéral. Depuis le 1er avril 2023, le CÉLIAPP se taille une place parmi de nombreux autres régimes enregistrés d'épargne. Maintenant que ce régime est réellement en place, les auteurs résument ses principales caractéristiques et particularités.

Éric Hamelin, Marc Duhamel et Luc Godbout, octobre 2023, « De nouvelles options pour favoriser le transfert intergénérationnel d'entreprise », vol. 28, n° 3, *Stratège, Association de planification fiscale et financière*.

- Les règles de transfert intergénérationnel d'entreprise annoncées lors du Budget fédéral du 28 mars 2023 (précisées par les propositions législatives du 4 août 2023) et l'intention du gouvernement du Québec d'adopter intégralement celles-ci constituent l'aboutissement d'un long processus législatif qui devrait faciliter considérablement les transferts d'entreprise à la prochaine génération. Ainsi, après avoir discuté de l'enjeu au Québec du transfert intergénérationnel d'entreprise, du contexte historique d'éléments découlant des amendements proposés et du processus législatif, les grandes lignes des nouvelles règles proposées sont analysées.

Lyne Latulippe et Christine Ally, janvier 2024, « L'état des régimes de propriété intellectuelle sous les règles GloBE », vol. 28, n° 4, *Stratège, Association de planification fiscale et financière*.

- Les régimes fiscaux qui prévoient des taux réduits pour les revenus de la propriété intellectuelle existent déjà depuis quelques décennies, et le nombre de pays offrant ces régimes a augmenté significativement ces dernières années. Parallèlement, un nouvel impôt minimum mondial pour les grandes entreprises multinationales (« règles GloBE ») est en voie d'être introduit au Canada et à l'échelle mondiale afin de fixer un seuil d'imposition à 15 %. Ce contexte soulève des interrogations quant à l'interaction entre cet impôt minimum et les régimes fiscaux préférentiels à la propriété intellectuelle. L'article « L'état des régimes de propriété intellectuelle sous les règles GloBE » publié récemment dans la revue *Stratège* expose certaines de ces interrogations et offre un bref survol des interactions possibles.

Sophie Bélanger, janvier 2024, « [Fiducie et impôt de la partie IV L.I.R. : la position de l'ARC mise en doute par la décision *Vefghi Holding Corp.*](#) », vol. 28, n° 4, *Stratège*, Association de planification fiscale et financière.

- Dans la chronique « Décisions récentes » de la revue *Stratège*, l'auteur explique une décision de la Cour canadienne de l'impôt mettant en doute une position de l'Agence du revenu du Canada quant au moment où doit être évalué le statut de sociétés rattachées aux fins de l'impôt de la partie IV de la Loi de l'impôt sur le revenu (« L.I.R. ») lorsqu'une fiducie attribue un revenu de dividende à un bénéficiaire corporatif.

Vecteur Environnement

Lyne Latulippe et Michaël Robert-Angers, juin 2023, « [Écofiscalité : Origine, définition et perspectives](#) », *Vecteur Environnement*, vol 56, n° 2

- L'écofiscalité n'est pas un concept nouveau en science économique – Arthur Pigou a écrit un livre à ce sujet en 1920 ! Les gouvernements ont maintenant recours à des taxes qui ont pour effet de hausser le prix des activités et des produits polluants et de changer les comportements. Toutefois, l'utilisation de mesures écofiscales demeure limitée, et l'introduction, le maintien et le rehaussement d'écotaxes posent des défis politiques. Ce texte expose l'origine de l'écofiscalité, définit ce concept et énonce quelques perspectives en matière d'utilisation de ce dispositif.

Livres, chapitres de livre et actes de colloque**en ordre de parution**

Gagné-Dubé, T. (2023), Mise à jour annuelle du chapitre 1 de l'ouvrage *Fiscalité spécialisée* »

Godbout, L, et al, (2024), « Objectifs gouvernementaux en matière de lutte aux émissions de GES et de finances publiques, des éléments contribuant à l'incertitude en matière de prévisions économiques », dans *Congrès 2023*, Association de planification fiscale et financière, (à paraître).

Hotte, N, Laliberté R-A. et Godbout, L, et (2023) « Mise à jour concernant le CÉLIAPP », dans *Congrès 2023*, Association de planification fiscale et financière, (à paraître).

Godbout, L, et Hotte, N (2023) « Vers un nouveau CÉLIAPP : analyse des propositions législatives du 9 août 2022 », dans *Congrès 2022*, Association de planification fiscale et financière, (à paraître).

Godbout, L, et al, (2023), « Une économie aux prises avec les conséquences de la crise pandémique », dans *Congrès 2022*, Association de planification fiscale et financière, (à paraître).

Latulippe, L, (2023) "Globalization, International Tax Policy and the OECD", dans le livre *International Tax Policies - Handbook on Critical Political Economy and Public Policy*, éditeur Christoph Scherrer.

Rapports à des organismes

Réflexions et propositions de la CFFP : Pour faire les bons constats et viser encore « mieux »

Luc Godbout, Suzie St-Cerny et Tommy Gagné-Dubé

Résumé

À partir d'études produites par des chercheurs de la CFFP, une série de propositions sont résumées et contextualisées dans ce mémoire préparé dans le cadre consultation relative au Plan d'action Vieillir et vivre ensemble 2024-2029 du gouvernement du Québec.

La consultation est très vaste. Le mémoire de la CFFP se concentre surtout sur des questions touchant les ressources financières des aînés. On y aborde ainsi :

- Des avenues de discussion avec le gouvernement fédéral en lien avec la Pension de sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, les règles entourant les FERR et le fractionnement du revenu de pension;
- Des recommandations et réflexions touchant le RRQ, le Soutien aux aînés, le Crédit d'impôt pour prolongation de carrière et le Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés

En conclusion, les auteurs notent que d'un point de vue financier, la situation des aînés s'est améliorée au cours des années. Cependant, il est certainement possible de faire plus ou de faire mieux. Ainsi, les propositions du présent mémoire ont ce « mieux » comme objectif ultime.

Commentaires sur la réforme et la modernisation des règles canadiennes sur les prix de transfert

Lyne Latulippe et Michaël Robert-Angers

Résumé

Au cours de l'été 2023, le gouvernement du Canada a lancé un appel aux commentaires sur un éventail de questions et de propositions liées à la législation en matière de prix de transfert au Canada. Cette consultation découlait d'un énoncé du budget de 2021 où le gouvernement fédéral mentionnait sa volonté de protéger l'intégrité du régime fiscal tout en préservant l'attrait du Canada comme destination de nouveaux investissements et de nouvelles activités commerciales.

Les auteurs ont répondu à cet appel en soumettant des observations à l'égard de certaines questions contenues au document de consultation. Ces réponses visent plus spécifiquement l'intégration de l'exigence de production du fichier local et du fichier principal, ces documents étant prévus à l'action 13 du projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires.

Modernisation de trois lois : de l'équilibre budgétaire à la réduction de la dette en passant par le Régime des rentes du Québec... et quelques autres améliorations possibles

Luc Godbout

Résumé

Le présent mémoire s'intéresse aux changements législatifs proposés par le gouvernement dans le cadre du projet de loi no 35. Il a été transmis à la Commission des finances publiques dans le cadre des consultations particulières que la Commission a tenu en novembre 2023 sur ce projet de loi et auquel l'auteur du mémoire a été convié.

Les changements inclus au projet de loi no 35 ont pour principal objectif de moderniser la Loi sur le Régime de rentes du Québec, la Loi sur l'équilibre budgétaire ainsi que la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. L'auteur note d'emblée que, pour l'essentiel, les changements législatifs inclus au projet de loi no 35 vont bien dans le sens de la modernisation souhaitée. Il profite toutefois du présent mémoire pour suggérer, de manière ciblée, certaines autres améliorations possibles.

Diffusion et couverture médiatique

- 25 novembre 2023. Séance à l'Assemblée nationale du Québec, Commission de finances publiques
- 29 novembre 2023. Séance de l'Assemblée nationale du Québec
- Amendement adopté relativement à l'article 1 pour préciser que les chiffres de 35,5 % et 32,5 % sont les limites maximales des objectifs de 33 % et 30 %.
 - Cette proposition faisait partie du mémoire de Luc Godbout

Réflexions de finances publiques et pistes d'action en fiscalité pour faire les bons choix pour le Québec

Luc Godbout, avec la collaboration de Michaël Robert-Angers, Suzie St-Cerny et Julie S. Gosselin

Résumé

Le mémoire a été produit dans le cadre des consultations prébudgétaires 2024-2025 du Québec. On y trouve :

- Des réflexions axées sur les finances publiques (la nature des soldes budgétaires; analyse du cadre financier avec en filigrane les perspectives économiques incertaines, la nouvelle mouture de la Loi sur l'équilibre budgétaire et les dépenses de rémunération accrue de la fonction publique).
- Une illustration actualisée de l'objectif d'élimination de l'écart de PIB réel par habitant avec l'Ontario.
- Des réflexions sur la fiscalité des sociétés (Propositions touchant une mesure en lien avec le financement privé des PME ; Propositions touchant trois mesures fiscales : la Déduction pour petite entreprise, le Crédit d'impôt pour la production de titres multimédias et le Crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques).

-
- Des réflexions sur la fiscalité des particuliers (ajout proposé au Bouclier fiscal; assouplissement de règles pour le crédit pour fonds de travailleurs; renforcement d'une mesure d'écofiscalité (taxe sur l'essence)).
-

Diffusion et couverture médiatique

- Stéphanie Grammond, 3 février 2024, « [La mission impossible d'Eric Girard](#) », *La Presse*
 - Michel Girard, 15 février 2024, « [Une hausse d'un cent le litre de la taxe provinciale sur l'essence?](#) », *Le Journal de Montréal*
 - 15 février 2024, QUB radio
 - 19 février 2024 Entrevue Luc Godbout : LCN/ QUB radio /24/60
 - Paul Journet, 20 février 2024, « [Un report inévitable](#) », *La Presse*
 - Francis Vailles, 20 février 2024, « [Largement déficitaire ? Non, largement sous-budgété](#) », *La Presse*
 - Olivier Bossé, 20 février 2024, « [Le capital de sympathie de Legault « est épuisé »](#) », *Le Soleil*
 - Paul Journet, 24 février 2024, « [Le prix de la « flexibilité »](#) », *La Presse*
 - Luc Godbout, 26 février 2024, « [Pour un plan de retour à l'équilibre, entre dogme et saine gestion](#) » Lettre/Opinion, *Le Devoir*
 - Hélène Baril, 2 mars 2024, « [Le temps est venu de revoir les dépenses. Vers le budget Girard](#) », *La Presse*
 - Jérôme Labbé, 12 mars 2024, « [Québec face à des défis financiers majeurs pour 2024-2025](#) », *ICI Radio-Canada - Nouvelles (site web)*
 - CFIM 92,7 FM (Cap-aux-Meules, QC)
 - Julien Arseneault, 12 mars 2024, « [Le ménage commence par les TI et les jeux vidéo](#) », *La Presse*
-

Autres réalisations de la Chaire

Bulletin de veille

Responsable : Tommy Gagné-Dubé

Résumé

Le Bulletin de veille est un outil d'information à l'intention de toutes les personnes s'intéressant à la politique économique de la fiscalité. Il répertorie les recherches parues sur des sujets touchant aux domaines de recherche de la Chaire. Il est préparé par des étudiants de la maîtrise en fiscalité engagés comme assistant de recherche, sous la supervision de Tommy Gagné-Dubé.

Le Bulletin de veille est diffusé une fois par deux semaines, le mardi du début septembre à la mi-juillet.

En 2023-2024, 21 bulletins de veille ont été produits.

Coup d'œil sur la recherche

Responsables : Lyne Latulippe et Julie St-Cerny Gosselin

Résumé

Avec sa publication Coup d'œil sur la recherche, l'équipe de la Chaire en fiscalité et en finances publiques partage les constats intéressants tirés de travaux de recherche consultés dans le cadre de ses projets. Qu'il s'agisse de travaux portant sur des aspects fondamentaux des finances publiques ou sur des éléments plus pointus de la fiscalité, que ces travaux soient récents ou pas et qu'ils soient ancrés dans n'importe quelle discipline, les analyses mises en lumière sont présentées de manière accessible et s'adressent à toutes les personnes intéressées par les finances publiques ou la fiscalité.

En 2023-2024, 5 coups d'œil sur la recherche ont été produits et transmis aux personnes inscrites sur la liste de distribution de la Chaire.

- *Coup d'œil sur la recherche 2023/03 : L'impôt sur le revenu et la répartition des talents (Christine Ally)*
 - *Coup d'œil sur la recherche 2023/04 : Les effets redistributifs de la transition de la taxe sur l'essence vers la taxe kilométrique (Michaël Robert-Angers)*
 - *Coup d'œil sur la recherche 2023/05 : L'impact de la transparence fiscale sur les marchés financiers (Frédéric Deschênes)*
 - *Coup d'œil sur la recherche 2024/01 : La taxation optimale des produits alcoolisés*
 - *Coup d'œil sur la recherche 2024/02 : Tendance de la mobilité intergénérationnelle des revenus au Canada*
-

Outils / Ressources

En 2023-2024, 3 nouvelles ressources ont été ajoutées.

- **Lignes du temps – Chronologie des événements marquants en fiscalité canadienne** (lancement le 26 juillet 2023)

Les lignes du temps thématiques préparées à partir de contributions d'experts-praticiens qui, à l'occasion de la journée de réflexion 20 ans de recherche à la CFFP et 50 ans d'enseignement de la maîtrise en fiscalité tenue le 15 juin 2023, ont partagé ce qu'ils considèrent être des moments significatifs en matière de fiscalité des 50 dernières années.

- **Outil - Retraite : Épargne requise et régimes publics de retraite** (lancement le 28 septembre 2023)

- Daniel Germain, 29 septembre 2023, « Vous perdez une fortune à réclamer vos rentes trop tôt, voici combien », *Les Coops de l'information*.
- Marie-Eve Fournier, 1er octobre 2023, « Nouvel outil magique pour futurs retraités », *La Presse*.
- 7 novembre 2023, CKAJ 92,5 FM

- **Soirées d'information année d'imposition 2023 – Captations vidéo**

Quatre soirées d'information thématiques tenues en février 2024 conçues pour celles et ceux qui préparent eux-mêmes leurs déclarations de revenus, ou celles de leurs parents et amis.

- Soirée 1 – Thème : Nouveautés en fiscalité
- Soirée 2 – Thème : Famille
- Soirée 3 – Thème : Aînés
- Soirée 4 – Thème : Santé et aidants naturels

Les outils suivants ont également été mis à jour ou bonifiés :

- Bilan de la fiscalité au Québec
- Calculateur de crédits d'impôt pour aidant naturel
- Guide des mesures fiscales – année d'imposition 2023
- Le Canada et l'échange de renseignements
- Lexique
- Panorama des Finances publiques du Québec
- Taux effectif marginal d'imposition

Rapport d'activités 2022-2023

Résumé

Ce document résume les travaux accomplis par les membres de la Chaire entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023. Au terme de la lecture, le lecteur peut constater que les activités de la Chaire ont été nombreuses et variées et qu'elles ont suscité beaucoup d'intérêt, tant professionnel que médiatique.

Autre couverture médiatique – Études publiées avant 2023-2024 ou consultations en tant qu'experts

Aperçu (non exhaustif) d'études antérieures de la CFFP citées dans les médias ou de citations liées à des consultations en tant qu'experts

Anciennes études

- Étude taxation des boissons sucrées :
 - 19 avril 2023, ICI Radio-Canada Première
 - 19 avril 2023, Reportage à l'émission *L'épicerie*, ICI Radio-Canada Télé
- Daniel Germain, 25 avril 2023, « Tel un glacier, la PSV fond peu à peu », *Les Coops de l'information*
- Vincent Brousseau-Pouliot, 30 avril 2023, « Payer des impôts rend-il heureux ? », *La Presse*
- Vincent Brousseau-Pouliot, 30 avril 2023, « Des impôts qui font votre bonheur », *La Presse*
- Marc Rochette, 9-10 juin 2023, « Encadrement du travail des enfants: « un immense Consensus » plaide Jean Boulet », *Le Nouvelliste*
- Étude de 2012 *L'impact des services de garde à contribution réduite sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les revenus gouvernementaux*
 - 6 juin 2023 : Citée à la Chambre des Communes
- Stéphane Desjardins, 13 juillet 2023, « Est-ce que ça vaut la peine de retarder sa retraite? », *Journal de Québec*. Cite étude Luc Godbout et Matis Allali (2021) « Les cotisations REÉR en trois grandes questions : qui, quand et combien? », *Stratège*, vol. 26, n° 3.
- Émission Richard Martineau, QUB radio, 18 juillet 2023 (cite le chiffre du texte « Les cotisations REÉR en trois grandes questions : qui, quand et combien? », publié dans *Stratège*, vol. 26, n° 3, p. 8-11).
- Étude « Entre inflation et mesures ponctuelles : Qu'en est-il de l'évolution du pouvoir d'achat des ménages québécois? »
 - Stéphanie Grammond, 6 septembre 2023, « Pas assez contre l'inflation ? Voyons donc ! », *La Presse*
 - Période de questions à l'Assemblée nationale, 6 septembre
 - 6 septembre 2023, ICI Radio-Canada Première, Le matins d'ici (Gatineau), Tout un matin (Montréal)
 - Jean-Marc Salvé, 8 septembre 2023, « Un couac à la CAQ », *Le Droit* (Ottawa)
 - Jean-François Lisée, 9 septembre 2023, « CAQ du matin, chagrin », *Le Devoir*
 - 17 septembre 2023, ICI Radio-Canada Première, *Tout terrain*, Entrevue avec Luc Godbout
- 13 septembre 2023, « Coffre à outils – Gagnez en expérience Est-ce payant de travailler après 60 ans? », Blogue Re:travail, Conseil du patronat du Québec
- Éric Desrosiers, 28 octobre 2023, « Québec doit-il investir autant dans la filière batterie? » *Le Devoir* (cite Cahier de recherche no 2023-05)
- Rodolphe Husny, 21 novembre 2023, « Québec a besoin d'un directeur parlementaire du budget », Noovo info. Cite le cahier de recherche 2022-09 de Luc Godbout et Matis Allali, Un directeur parlementaire du budget au Québec? Regard sur le rôle et les structures d'« institutions fiscales indépendantes » au Canada et dans les pays de l'OCDE
- 28 novembre 2023, CHOI Radio X 98,1, Cite le Bilan de la fiscalité Édition 2022
- Yves Boisvert, 14 janvier 2024, « « J'ai aimé faire des politiques, moins de la politique », *La Presse*. Cite le cahier de recherche no 2021-04, Austérité : d'un concept flou à la réalité québécoise
- Daniel Germain, 20 janvier 2024, « Se plaindre des rendements du RRQ, un réflexe de Macho », *Les Coops de l'information*. Cite le cahier de recherche no 2019-11, *Régime des rentes du Québec – un rendement favorable aux femmes*
- Perrine Gruson, 20 février 2024, « Séparation : quelle incidence sur vos finances? », *Protégez-vous*. Cite cahier de recherche no 2023-04, *Familles et fiscalité au Québec Édition 2023. Le point après 25 ans de politique familiale*
- 26 février 2024, 98,5 FM *Puisqu'il faut se lever*. Cite l'étude sur le crédit prolongation de carrière.

- Olivier Bourque, 22 mars 2024, « [Quand les octogénaires ont encore la tête au travail](#) », MSN Canada (français) (site web réf.). Cite le Regard CFFP n°R2022-07 « Un regard éclairé sur le travail une fois à la retraite ».
- Expertises diverses de la Chaire :**
- Spécial impôts 2023 :
 - 2 avril 2023, entrevue de Luc Godbout, Zone économie, Édition spéciale impôts, ICI RDI
 - 2 avril 2023, topo avec Tommy Gagné-Dubé, Zone économie, Édition spéciale impôts, ICI RDI
 - Daniel Germain, 4 avril 2023 « [Serions-nous plus riches grâce à l'inflation?](#) », *Les Coops de l'information*. Cite calculs de la Chaire
 - Vincent Brousseau-Pouliot, 30 avril 2023, « [A-t-on plus d'argent dans ses poches au Québec?](#) », *La Presse*. Calculs de la Chaire et entrevue avec Luc Godbout
 - Daniel Germain, 2 mai 2023, « [Petite frousse autour de l'impôt sur les dons](#) », *Les Coops de l'information*
 - Henri Ouellette-Vézina, 18 mai 2023, « [Montréal crée un comité pour trouver de nouvelles sources de revenus](#) », *La Presse*, (Luc Godbout, titulaire de la CFFP, siège sur ce comité)
 - Daniel Leblanc, 13 juin 2023, « « Faux Ontariens » : les dénonciations en forte hausse à Revenu Québec », ICI Radio-Canada Nouvelles (site web et télé) / CBC Ottawa / ICI RDI
 - Gabriel Béland, 20 juin 2023 « La redevance touristique de Percé n'est pas légale », *La Presse*
 - Clémence Pavic, 4-5 juillet 2023, « Jusqu'à combien pourriez-vous recevoir du « remboursement pour l'épicerie » d'Ottawa? », *Le Devoir*
 - David Descôteaux, 5 août 2023, « [Piscines, volume de déchets, entrées pavées: les villes multiplient les taxes spéciales](#) », *Journal de Montréal*
 - 10 août 2023, ICI Radio-Canada Nouvelles (site web) / ICI Radio-Canada Première. Sur l'écofiscalité
 - 8 septembre 2023, ICI Radio-Canada Première, Luc Godbout à Midi-Info, sur la situation comparée entre 1995 et aujourd'hui. Mieux ou moins bien qu'avant ?
 - Karl Rettino-Parazelli, 29 septembre 2023, « [Maison multigénérationnelle : économiser sur les travaux](#) », *L'actualité*. Cite Caroline Lavoie, chercheure à la CFFP
 - Lettre de Luc Godbout « [Pour la saine gestion des finances publiques québécoises](#) », paru dans *Le Devoir*, le 18 octobre 2023
 - Daniel Germain, 21 octobre 2023, « [Dans le sillage de l'inflation, de bonnes nouvelles](#) », *Les Coops de l'information*
 - 19 octobre 2023, Luc Godbout à l'émission « L'enquête McSween », Télé-Québec sur la fiscalité des familles
 - Julien Arsenault, 2 novembre 2023, « [Le Luxembourg populaire auprès de Québec inc. Étude sur l'évitement fiscal](#) », *La Presse*. Commentaires de Lyne Latulippe et Michaël Robert-Angers.
 - Éric Desrosiers, 2 novembre 2023, « [Québec convaincu de profiter de son aide aux entreprises, avec ou sans paradis fiscaux](#) », *Le Devoir*. Commentaires de Lyne Latulippe
 - 9 novembre 2023, Luc Godbout à l'émission « L'enquête McSween », Télé-Québec sur la richesse
 - Hugo Joncas, 15 novembre 2023, « [Pharmascience a évité des millions en impôts grâce à Chypre et à la Barbade](#) », *La Presse*. Interventions de Lyne Latulippe
 - « L'antidote fiscal de Pharmascience », ICI Radio-Canada Nouvelles, Interventions de Lyne Latulippe
 - Francis Vailles, 22 novembre 2023, « [La cigale Freeland](#) », *La Presse*. Cite Luc Godbout
 - Daniel Germain, 14 décembre 2023, « [Les revenus insoupçonnés d'une mère monoparentale \(en grève\)](#) », *Les Coops de l'information* suite à une publication LinkedIn de Luc Godbout
 - Réjean Blais, 19 décembre 2023, « [Une « taxe de piscine » qui fait des vagues : repenser la fiscalité municipale](#) » ICI Radio-Canada - Estrie (site web).
 - 19 décembre 2023, ICI Radio-Canada Première, Sherbrooke. Tommy Gagné-Dubé
 - Mathieu Bélanger, 29 janvier 2024, « [Gatineau: la taxation différenciée est « d'abord un outil de développement économique »](#) », *Le Droit*, cite Tommy Gagné-Dubé

- Sophie Chartier, 21 février 2024, « [Quand les Québécois découvraient la Bourse dans nos pages](#) », *Les Affaires*, cite Luc Godbout sur le RÉA
- Olivier Bossé, 22 février 2024, « [Girard dépose son budget le 12 mars](#) », *Le Soleil*, cite Luc Godbout
- Gabriel Côté, 24 février 2024, « [Pour échapper aux griffes de l'impôt, une caissière de 70 ans devra bientôt réduire ses heures de travail](#) », *TVA Nouvelles* et *Journal de Québec*, cite Luc Godbout
- Sarah-Florence Benjamin, 25 février 2024, « [Pourquoi doit-on remplir nous-mêmes notre déclaration d'impôts au Canada?](#) », *24 heures*, cite Antoine Genest-Grégoire
- Gabriel Côté, 26 février 2024, « [Travail : la ministre de l'Emploi ne croit pas que les aînés s'appauvrissent en travaillant](#) », *Journal de Québec*, cite Luc Godbout
- Vincent Larouche, 27 février 2024, « [« Un drapeau rouge ». Sociétés dans des paradis fiscaux](#) », *La Presse*, cite Lyne Latulippe
- Luc Godbout, 26 février 2024, Lettre-Opinion « [Plaidoyer pour un plan de retour à l'équilibre, entre dogme et saine gestion](#) », *Le Devoir*
- 29 février 2024, Zone Économie. En entrevue, Carlos Leitão parle des travaux de Luc Godbout et de la Chaire.
- Gabriel Côté, 26 février 2024, « [Impôts et prolongation de carrière: voici une façon d'éviter de mauvaises surprises](#) », *Le Journal de Montréal*, cite travaux de Luc Godbout
- Gabriel Côté, 4 mars 2024, « [Aînés découragés par l'impôt: « Donnez-nous notre paye claire, puis on va travailler!](#) », *Le Journal de Montréal*, cite Luc Godbout
- 4 mars 2024, cite l'article de Gabriel Côté (4 mars), notamment la suggestion de Luc Godbout
- Le Québec matin, TVA/LCN/Radio,
- L'effet Normandeau, 98,5 FM (Cogeco)
- Clémence Pavic, 9 mars 2024, « [Un déficit qui ne disparaîtra pas par magie](#) », *Le Devoir*
- Alexandre Robillard, 9 mars 2024, « [Le retour au déficit zéro pourrait être repoussé jusqu'en 2030](#) », *Le Devoir*
- 9 mars 2024, Luc Godbout sur le Budget du Québec à venir,
- Le Québec matin, TVA/LCN
- Les faits d'abord, ICI Radio-Canada Première
- Frédéric Tomesco, 7 mars 2024, « [Economists see Quebec pushing goal for balanced budget past 2027-28](#) », *The Gazette*, cite Luc Godbout
- 21 mars 2024, Luc Godbout à l'émission « L'enquête McSween », Télé-Québec. thème La maison : un abri fiscal?
- Gabriel Côté, 26 mars 2024, « [Règle fiscale «absurde» : une PME voit sa facture d'impôt exploser](#) », *Le Journal de Montréal*. Intervention d'Antoine Genest-Grégoire
- 25 mars 2024, CKOY 107,7 FM Estrie. Intervention de Luc Godbout

Guide des mesures fiscales :

- Cite fiche IMR Guide des mesures fiscales : 1^{er} avril 2023, « Un IMR plus ciblé. Et aussi plus élevé. » *Finances et investissement*
- Thomas Gaudet, 3 avril 2023, « BALADO. Enlignez vos skis avec la fiscalité », *Les affaires*
- Cimon Charest, 21 avril 2023, « Les québécois sont-ils trop imposés? », *TVA nouvelles*
- 22 avril 2023, « Subventions REEE au Québec: qui est éligible et comment les obtenir » *Métro*
- Thomas Gaudet, Collaboration spéciale, 5 mai 2023, « Une recette à suivre, comme avec une boîte repas », *L'Express Magazine*
- Michel Girard, 25 mai 2023, « Comment obtenir vos centaines de dollars le 5 juillet du crédit d'épicerie fédéral », *Journal de Montréal/de Québec*
- Mathilde Roy, juin 2023, « Détricoter son bas de laine », *Protégez-vous*, juin (étude sur le fractionnement du revenu de pension)
- 18 juillet 2023, « Voici certaines aides financières disponibles pour les ménages à faibles revenus », *Métro* (site web).

- Catherine Charron, 1er octobre 2023, « Vite, remboursez votre dette d'études ! », *les affaires plus*.
 - Carole Le Hirez, 13 février 2024, « Impôts 2023 : quoi de neuf pour les particuliers ? » *Protégez-vous* (blogue)
 - Andrea Lubeck, 19 février 2024, « Est-ce que les étudiants paient des impôts au Québec? Oui, et voici 4 crédits à ne pas négliger », *24 heures*.
 - Mathilde Roy, 29 février 2024, « Comment décaisser votre épargne à la retraite? », *Protégez-vous*. (se réfère au Guide)
 - 18 mars 2024, Zone économie
- Inventaire des mesures écofiscales :**
- Anne-Sophie Poiré, 10 mai 2023, « Ça ne coûte pas cher de polluer au Québec et au Canada », *Journal de Montréal, 24 heures*

Organisation d'évènements

en ordre de parution

Survol de la recherche en fiscalité : écofiscalité et formation de couples

Luc Godbout et Antoine Genest-Grégoire

18 mars 2024

Résumé

Conférence en présentiel à l'École de gestion (campus de Sherbrooke) offerte dans le cadre de la Semaine de la recherche 2024 à l'École de gestion qui se tenait du 18 au 22 mars 2024

La conférence a montré comment la recherche en fiscalité peut aider à appréhender des aspects d'enjeux sociétaux contemporains. Deux exemples de travaux à diverses étapes de développement ont été présentés.

- La question de l'écofiscalité, plus précisément les taxes sur l'essence et la taxe kilométrique.
- Une étude de l'implantation de l'Allocation canadienne pour enfants et de ses effets sur la formation des couples.

Midi-conférence : Vers une déclaration de revenus préremplie : le cas fédéral

Antoine Genest-Grégoire

2 juin 2023

Résumé

Au Canada, une portion importante des transferts sociaux est administrée par l'Agence du revenu du Canada (ARC) et l'éligibilité à de nombreux programmes sociaux dépend du revenu tiré de la déclaration de revenus. Toutefois, plusieurs Canadiens ne produisent pas de déclaration, se privant possiblement de certains transferts. L'ARC pourrait-elle réduire le fardeau administratif en amorçant le processus de production de déclaration de revenus et en préremplissant les déclarations de certaines familles?

Le conférencier a présenté les résultats d'une étude qui documente la part des déclarations qui, sous le régime fiscal actuel, seraient assez simples pour être préremplies par l'ARC. Les auteurs évaluent notamment la part des familles « à déclarations simples » pour divers types de ménages pour lesquelles des déclarations préremplies sont possibles et identifient des sources d'informations manquantes qui empêchent d'autres déclarations d'être assez simples pour être préremplies.

[Page du midi-conférence](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 168

Diffusion et couverture médiatique

- Antoine Genest-Grégoire, Josh Dadjo, Jennifer Robson et Saul Shwartz (2023), Quelle part des déclarations de revenu l'Agence du revenu du Canada pourrait-elle remplir elle-même?, Cahier de recherche no 2023-08.

Journée de réflexion sur les finances publiques**« 20 ans de recherche à la CFFP et 50 ans d'enseignement de la maîtrise en fiscalité »**

15 juin 2023

Résumé

Retour et réflexion sur les 20 ans de recherche à la CFFP et on souligne les 50 ans d'enseignement de la maîtrise en fiscalité.

Présentations, panels, discussions. Animation : Yves St-Maurice

- Regards croisés sur les finances publiques et les politiques publiques d'aujourd'hui et pour demain, avec Emna Braham (Institut du Québec), François Delorme (UdeS), Pierre Fortin (UQAM), Luc Godbout (CFFP), Marcelin Joanis (Polytechnique et Cirano), Norma Kozhaya (Conseil du Patronat), Louis Lévesque (Comité politiques publiques, ASDEQ), Suzie St-Cerny (CFFP), avec la participation de M^{me} Pauline Marois et M. Eric Girard (ministre des Finances du Québec).

Présentations, panels, discussions. Animation : Lyne Latulippe et Luc Godbout

- 50 ans de pratique de la fiscalité, avec Maurice Arsenault (UdeS), Mélanie Beauvais (Bachand-Lafleur), Diane Benoît (APFF), Yves Chartrand (CQFF), Luc Godbout (CFFP), Robert Hogan (Cour canadienne de l'impôt) Natalie Hotte (Financière Banque Nationale), Élane-Nathalie Lamontagne (Deloitte), Lyne Latulippe (CFFP), Thierry L. Martel (Martel Cantin), Wilfrid Lefebvre (Norton Rose Fulbright), Luc Martel (Martel Cantin), Jean-François Thuot (PWC) et Julie Vézina (Saputo)

Hommage et allocutions d'honneur

Cocktail dinatoire Retrouvailles

Page web : [20 ans de recherche à la CFFP et 50 ans d'enseignement de la maîtrise en fiscalité](#)

Partenaires contributeurs : Association de planification fiscale et financière (APFF), Fondation canadienne de fiscalité (FCF), IQPF, BDO, EY, PWC, HNA, KPMG, Ordre des CPA, Richter Bureau familial d'affaires, Groupe RDL et MNP.

[Capsules vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 287

Diffusion et couverture médiatique

- Annonce de l'activité du 15 juin 2023, Site web *Conseiller*
- Nathalie Savaria, 2 juin 2023, « 20 ans pour la CFFP », *Conseiller*

Midi-conférence : La règle générale anti-évitement : modifications proposées et jurisprudence récente

Brian J. Arnold

6 juillet 2023

Résumé

La Chaire de recherche en fiscalité et finances publiques est heureuse d'avoir reçu l'expert canadien de renommée internationale Brian J. Arnold qui a présenté la conférence intitulée « La règle générale anti-évitement : modifications proposées et jurisprudence récente » – La conférence s'est déroulée en anglais "General Anti-Avoidance Rule: Proposed Amendments and Recent Case Law".

[Page du midi-conférence](#) et [Capsules vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 455

Midi-conférence : La soutenabilité budgétaire à long terme du Québec, Édition 2023

Luc Godbout et Suzie St-Cerny

24 août 2023

Résumé

- Changements ou transition démographiques, vieillissement de la population : des expressions maintenant bien connues. Or, ce ne sont plus des phénomènes à venir, mais qui sont actuels : diminution de la population âgée de 20 à 64 ans (plus grande partie de la force de travail) et importance accrue des 65 ans (les baby-boomers continuent à faire croître ce groupe). Quels en sont et en seront les effets sur les finances publiques ?

La conférence a présenté les plus récents résultats de l'évaluation de la Soutenabilité budgétaire à long terme du Québec, résultats qui ont été publiés ce même jour. Ainsi, une nouvelle fois, la Chaire a procédé à cette évaluation en tenant compte des recherches et données les plus récentes. À la lumière des nouvelles projections, il sera possible de déterminer si les finances publiques du Québec sont mieux préparées aujourd'hui pour traverser les prochaines décennies.

[Page du midi-conférence](#) et [Capsules vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 371

Diffusion et couverture médiatique

- Yves St-Maurice, Luc Godbout et Suzie St-Cerny (2023), Soutenabilité budgétaire à long terme du Québec, édition 2023. Un portrait différent, Cahier de recherche no 2023-13.

Journée de réseautage – 7^e rencontre des enseignants en fiscalité

Marie-Andrée Babineau et Éric Hamelin

15 septembre 2023

Résumé

La 7^e rencontre des professeurs en fiscalité est organisée par la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques et convie les enseignants de la fiscalité, au sein des universités québécoises rattachées à différentes facultés. L'objectif est de créer des liens et de permettre d'échanger sur les défis et les enjeux touchant l'enseignement universitaire de la fiscalité. Diverses présentations et tables rondes ont été organisées pour l'occasion.

Ordre du jour :

- Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre
Présentation d'Éric Hamelin
- Demande de subvention pour la recherche
Présentation d'Amélie Bourbeau
- Comment évaluer la charge de travail des nos étudiants?
Présentation de Chantal Amiot, et Francis Belzile
Animation d'Éric Hamelin
- Présentation de Salomon Gamache
- La pédagogie en fiscalité à l'heure de CHAT GPT
Présentation de Nicolas Lemelin, Réginald Pierre-Louis et Tommy Gagné-Dubé
Animation de Marie-Andrée Babineau
- Collaboration et conclusion
Présentation de Marie-Andrée Babineau

Nombre de participants : 29

Conférence de l'honorable Marc Noël, juge en chef à la retraite de la Cour d'appel fédérale

Juge Marc Noël, organisée en collaboration avec Marie-Andrée Babineau

22 septembre 2023

Résumé

Le 23 septembre 2023, l'Université de Sherbrooke décerne, à l'occasion de la Collation des grades, un doctorat d'honneur à l'honorable Marc Noël, juge en chef à la retraite de la Cour d'appel fédérale.

Dans le cadre de cet événement de grande envergure, l'honorable Marc Noël a offert une conférence aux personnes étudiantes et à la communauté fiscale.

Reconnu pour sa contribution exceptionnelle dans le monde juridique, et en particulier dans le domaine du droit fiscal, l'honorable Marc Noël a connu une carrière remarquable. Ayant œuvré dans le domaine de la fiscalité pendant 19 ans, il a siégé comme juge au sein des tribunaux fédéraux pendant 31 ans. Il a été nommé juge à la division de première instance de la Cour fédérale du Canada en 1992, puis comme juge à la Cour d'appel fédérale en 1998. Juge en chef depuis 2014, il s'est retiré de ses fonctions le 1er août 2023. L'honorable juge Noël a contribué de manière remarquable à l'avancement du droit fiscal. La jurisprudence développée par le juge Noël à titre de membre de la magistrature influence significativement la pratique de la fiscalité au Canada et contribue à l'intégrité du régime fiscal, en plus de protéger et de promouvoir le système de droit civil québécois. Il s'est récemment joint au cabinet d'avocats Osler, Hoskin & Harcourt LLP où il y prodigue des conseils particulièrement dans le domaine de la fiscalité.

La remise du doctorat d'honneur à l'honorable Marc Noël s'inscrit dans une année particulièrement marquante pour le département de fiscalité de l'École de gestion, alors que nous célébrons le 50e anniversaire du programme de Maîtrise en fiscalité ainsi que le 20e anniversaire de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

[Page de la conférence](#)

Nombre d'inscriptions : 289

Midi-conférence : La flexibilité des régimes publics de retraite

Luc Godbout, Daniel Laverdière et Frédérick Hallé-Rochon

28 septembre 2023

Résumé

Le gouvernement du Québec a tenu une consultation publique au début de l'année 2023 sur le Régime de rentes du Québec et les modifications retenues au régime ont été présentées dans le Budget 2023-2024 déposé le 21 mars 2023. Parmi ces dernières, trois grands changements sont applicables dès 2024 et contribuent à offrir plus de souplesse quant à la gestion financière de la retraite, à savoir : faire passer l'âge maximal pour débiter la rente de 70 ans à 72 ans, rendre facultative les cotisations pour les bénéficiaires de la rente de 65 ans et plus qui continuent à travailler et offrir une protection afin que les gains de travail d'une personne qui reporte sa rente après 65 ans ne puissent réduire la moyenne de gains de carrière.

La conférence de la CFFP a pour principal objectif de présenter les résultats d'un cahier de recherche et d'un outil web mis en ligne ce même jour. Les conférenciers illustreront, par une série de simulations, le fonctionnement du système québécois de retraite. Il y sera exposé les diverses options offertes aux retraités, résultat de la flexibilité du système.

[Page du midi-conférence](#) et [Capsules vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 480

Diffusion et couverture médiatique

- Outil en ligne sur le site CFFP « [Retraite – Épargne requise et régimes publics de retraite](#) »
- Luc Godbout, Daniel Laverdière et Frédérick Hallé-Rochon (2023), La flexibilité des régimes publics de retraite, Regard no 2023-06.

Midi-conférence : Interventions de l'État : analyse évolutive des inégalités de revenus et analyse comparative de la redistribution

François Delorme, Camille Lajoie et Clément Carbonnier

11 octobre 2023

Résumé

Ce midi-conférence a offert deux présentations qui, chacune à leur façon, traitent de la contribution des interventions des gouvernements à la réduction des inégalités de revenus et à la redistribution des revenus.

D'abord, une analyse de l'évolution des inégalités, avant et après interventions de l'État, a été présentée. On s'est attardé également aux indicateurs permettant de les mesurer, avec leurs forces et leurs faiblesses.

Puis, la redistribution opérée par le système de taxes et transferts canadien a été illustrée, avec notamment une décomposition des impacts de ses différentes parties (assurances sociales, aides sociales, impôts directs et impôts indirects) et composantes (fédérales, provinciales ou locales), tout au long de la distribution des revenus, et ce, dans une perspective comparative interprovinciale.

[Page du midi-conférence](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 266

Diffusion et couverture médiatique

- Camille Lajoie et François Delorme (2023), Les inégalités revisitées au Québec – Remettre le Gini dans sa bouteille, Cahier de recherche no 2023-14.
- Clément Carbonnier (2023), Une analyse interprovinciale de la redistribution des revenus au Canada. Où en est le Québec?, Cahier de recherche no 2023-15.

Déjeuner-conférence – Regard CFFP sur le Point sur la situation économique et financière du Québec 2023

Luc Godbout

8 novembre 2023

Résumé

Le ministre des Finances Eric Girard a présenté le Point sur la situation économique et financière du Québec le 7 novembre 2023.

Perspectives économiques ? Situation budgétaire du Québec ? Nouvelles mesures fiscales ?

La Chaire a préparé un Regard CFFP sur cette mise à jour économique et a présenté son contenu lors de ce déjeuner-conférence → Les faits saillants de finances publiques et de politique fiscale, selon l'équipe de la CFFP, y sont mis de l'avant.

[Page du déjeuner-conférence](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 459

Partenaire de diffusion : APFF

Diffusion et couverture médiatique

- Équipe de la CFFP (2023), Regard sur le Point sur la situation économique et financière 2023 du Québec, *Regard CFFP no 2023-09*.

Midi-conférence : Contreparties sociales et environnementales et investissements de l'État

8 novembre 2023

Résumé

Activité qui s'est tenue dans la foulée de la publication d'une étude menée par François Delorme, professeur associé à l'Université de Sherbrooke et Minh Nguyen, chercheur associé à l'IRIS et ancien responsable de la recherche économique à Fondaction, et d'un comité d'experts.

Il est possible de consulter le cahier de recherche publié à la Chaire *Les contreparties sociales et environnementales et les investissements de l'État*

Mot d'ouverture : Luc Godbout

Présentation de l'étude et animation du panel : François Delorme

Panélistes :

- Marie-Pierre Allard, Vice-doyenne à la gestion, secrétaire de faculté et professeure titulaire, UdeS.
- Corinne Gendron, Professeure, UQAM.
- Stéphan Morency, Vice-président de l'investissement à Fondaction.
- Stéphane Paquin, Professeur titulaire à l'École nationale d'administration publique (ENAP).

[Page du midi-conférence et Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 149

Midi-conférence : La planification optimale de vos dons : maximiser les avantages fiscaux et votre impact

Benoit Chaurette, Me Andrée-Anne Potvin et Sophie Bélanger

14 novembre 2023

Résumé

La semaine de la philanthropie était le prétexte idéal pour présenter cette conférence.

Donner est d'abord un élan de générosité. Cependant, une planification judicieuse de vos dons peut optimiser les avantages fiscaux liés à un geste philanthropique et accroître significativement sa portée.

Certaines options permettent de prolonger un engagement ou de planifier un don futur important, tout en préservant vos liquidités immédiates. D'autres vous donneront l'occasion de mieux profiter des avantages financiers, annuellement, ou dans le cadre d'une planification successorale. Un don bien planifié tiendra ainsi compte de votre contexte financier, fiscal et familial, dans le plus grand respect de vos volontés. Don par l'assurance vie, don de titres ou autres actifs, dons par une société privée... les possibilités sont multiples, quels que soient l'âge et les moyens.

Les conférenciers ont abordé diverses variables et avantages fiscaux prévus dans le cadre d'un don de bienfaisance, en plus des changements proposés dans le Budget fédéral 2023. Par des exemples concrets et des stratégies fiscales efficaces, ils ont démontré qu'une planification optimale pourrait vous permettre de mieux concrétiser vos objectifs philanthropiques.

Les panélistes :

- Benoit Chaurette, Expert-conseil Centre d'expertise – Banque Nationale.
- Me Andrée-Anne Potvin, Notaire M. Fisc. – PNCF inc.
- Animatrice : Sophie Bélanger, Notaire M. Fisc. – Professeure adjointe UdeS, fiscalité.

[Page du midi-conférence](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 384

Midi-conférence : « Income taxation and the demand for redistribution in Canada » par le Professeur Michael Smart

Michael Smart et Jean-François Rouillard

29 novembre 2023

Résumé

La CFFP et le Groupe de recherche en économie et développement international (GRÉDI) ont reçu le professeur Michael Smart, professeur d'économie à l'Université de Toronto et co-directeur de l'initiative Finances of the Nation de la Fondation canadienne de fiscalité. Il a à son actif une série de publications qui traitent de politique fiscale, de fédéralisme fiscal et plus largement, d'analyse économique des politiques publiques.

[Page du midi-conférence](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 107

Midi-conférence : « Perspectives nouvelles quant aux mesures d'inégalités de revenus au Canada et dans les provinces »

12 décembre 2023

Résumé

L'objectif de la conférence était d'analyser l'évolution des inégalités de revenus au Canada et au Québec selon une approche novatrice soit l'approche des comptes nationaux distribués (approche « DINA » en anglais), à l'instar des analyses effectuées par le Laboratoire des inégalités mondiales.

Le grand atout des comptes nationaux distribués est qu'ils couvrent 100 % du revenu national, ce qui nous permet de calculer les taux de croissance pour chaque centile de la distribution des revenus, conformément à la croissance macroéconomique.

La contribution supplémentaire de l'analyse présentée ici découle notamment de l'utilisation de l'approche pour :

1. Analyser les inégalités de revenus après impôt (et non pas seulement avant impôt), et ;
2. Appliquer l'approche DINA au Canada de même qu'aux provinces canadiennes.

Cette façon de procéder permet d'avoir une vue d'ensemble de la façon dont la redistribution des gouvernements affecte les inégalités.

Sur ces bases, les conclusions quant à l'évolution des inégalités sont-elles les mêmes qu'avec les indicateurs plus traditionnels?

Animation : Luc Godbout

Conférencier d'honneur : Thomas Piketty

Conférenciers et auteurs de l'étude :

- Silas Xuereb, WIL, University of Massachusetts, Amherst.
- Matthew Fisher-Post, WILÉ
- François Delorme, Université de Sherbrooke.
- Camille Lajoie, Université de Sherbrooke et London School of Economics.

[Page du midi-conférence](#) et [Capsule vidéo](#)

Partenaires de diffusion : APFF, AEQ, CIRANO, UdeS-école de gestion, UdeS et GRÉDI

Nombre d'inscriptions : 506

Diffusion et couverture médiatique

- Silas Xuereb, Matthew Fisher-Post, François Delorme et Camille Lajoie (2023), Évolution des inégalités de revenus au Canada et regard sur les provinces, 1982-2021 : Nouvelle évidence tirée des comptes nationaux distribués, *Cahier de recherche no 2023-19*.

Midi-conférence : Pouvoir d'achat des ménages québécois : comment se compare-t-on ?

Luc Godbout, Frédérick Hallé-Rochon et Suzie St-Cerny

20 décembre 2023

Résumé

Encore en 2023, les thèmes de l'inflation, du pouvoir d'achat et du coût de la vie ont fortement préoccupé les ménages québécois. C'est dans ce contexte que les conférenciers ont présenté les résultats d'un Regard CFFP traçant le portrait de l'évolution du pouvoir d'achat des Québécois en répondant aux questions suivantes :

- Comment le pouvoir d'achat des ménages a-t-il évolué de 2019 à 2023 ?
- Est-ce que l'évolution du pouvoir d'achat diffère selon le type de ménages ou selon le niveau de revenu disponible?
- Comment se compare l'évolution du pouvoir d'achat au Québec en regard des autres provinces canadiennes?
- Qu'en est-il de la comparaison du pouvoir d'achat du Québec par rapport aux pays avancés de l'OCDE?
- Que nous montrent les projections pour 2024?

[Page du midi-conférence](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 351

Diffusion et couverture médiatique

- Luc Godbout, Frédérick Hallé-Rochon et Suzie St-Cerny (2023), Évolution du pouvoir du pouvoir d'achat des ménages québécois : Que disent les chiffres et les comparaisons?, Regard CFFP no 2023-10.

Midi-conférence – Lancement de l'Édition 2024 du Bilan de la fiscalité au Québec

Tommy Gagné-Dubé, Suzie St-Cerny et Luc Godbout

11 janvier 2024

Résumé

Lancement du Bilan de la fiscalité au Québec – Édition 2024.

Le Bilan recense, à l'aide de graphiques et de tableaux brièvement expliqués, une série d'indicateurs importants de la fiscalité québécoise, de son évolution dans le temps ainsi que des comparaisons interprovinciales et internationales.

Animation : Suzie St-Cerny

Conférencier d'honneur : M. Eric Girard, ministre des Finances du Québec.

Présentation *Tour d'horizon du Bilan de la fiscalité au Québec* : Luc Godbout, titulaire de la Chaire et Tommy Dubé-Gagné, Chercheur à la CFFP.

Deux partenaires financiers (APFF et CPA Québec) et trois partenaires de diffusion.

[Page du midi-conférence](#) et [Capsule vidéo](#). Studios TVRS

Partenaires financiers et de diffusion : APFF et CPA

Partenaires de diffusion : AEQ, Cercle finance du Québec, CIRANO

Nombre d'inscriptions : 542

Diffusion et couverture médiatique

- Équipe CFFP, (2024), Bilan de la fiscalité au Québec, Édition 2024, *Cahier de recherche no 2024-01*.
 - Tommy Gagné-Dubé et Samuel Carbonneau, Principaux faits saillants de la fiscalité au Canada et au Québec en 2023, *Regard CFFP no 2024-01*.
-

Midi-conférence – 3e édition des Indicateurs du bien-être au Québec : comment se compare-t-on à l'international ?

Camille Lajoie, Daye Diallo et Justin Lajoie

14 février 2024

Résumé

Étant un des partenaires du projet des Indicateurs de bien-être, initié par le collectif G15+, la Chaire a présenté ce midi-conférence virtuel dans la foulée de la sortie de la 3e édition des Indicateurs de bien-être.

Sur la base de 55 indicateurs économiques, sociaux et environnementaux, la qualité de vie de la population québécoise est évaluée dans le temps et comparée avec 12 juridictions; l'Ontario, le Canada, les pays du G7 et des pays qui font partie d'une alliance internationale de gouvernements orientés vers le bien-être (Wellbeing Economy Governments ou WEGo).

Animation : Luc Godbout

[Page du midi-conférence](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 249

Soirée 1 d'information virtuelle : Saison impôts – Nouveautés en fiscalité

Chantal Amiot, Sophie Bélanger, Caroline Lavoie, Luce Samoisette et Luc Godbout

14 février 2024

Résumé

Activité visant à faire connaître aux personnes, qui produisent elles-mêmes leurs déclarations de revenus et celles de leur famille, les principaux changements applicables à la dernière année d'imposition.

Des périodes de questions sont également prévues.

- Présentation d'outils d'informations fiscales
- Présentation des faits saillants des changements fiscaux de l'année d'imposition 2023

[Page de la soirée](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 377

Soirée 2 d'information virtuelle : Saison impôts – Famille

Chantal Amiot, Sophie Bélanger, Caroline Lavoie, Luce Samoïsette et Luc Godbout

15 février 2024

Résumé

Activité visant à faire connaître aux personnes, qui produisent elles-mêmes leurs déclarations de revenus et celles de leur famille, les principaux changements applicables à la dernière année d'imposition.

Des périodes de questions sont également prévues.

- De personne seule à couple ? Arrivée d'un enfant ? Familles monoparentales ?
- Familles recomposées ? Frais de garde ? Enfant handicapé ? Etc.

[Page de la soirée](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 261

Soirée 3 d'information virtuelle : Saison impôts – Aînés

Chantal Amiot, Sophie Bélanger, Caroline Lavoie, Luce Samoïsette et Luc Godbout

20 février 2024

Résumé

Activité visant à faire connaître aux personnes, qui produisent elles-mêmes leurs déclarations de revenus et celles de leur famille, les principaux changements applicables à la dernière année d'imposition.

Des périodes de questions sont également prévues.

- Mesures fiscales spécifiques pour les aînés seuls ou en couple
- Changements selon l'âge atteint, etc.

[Page de la soirée](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 360

Soirée 4 d'information virtuelle : Saison impôts – Santé & Aidants naturels

Chantal Amiot, Sophie Bélanger, Caroline Lavoie, Luce Samoïsette et Luc Godbout

21 février 2024

Résumé

Activité visant à faire connaître aux personnes, qui produisent elles-mêmes leurs déclarations de revenus et celles de leur famille, les principaux changements applicables à la dernière année d'imposition.

Des périodes de questions sont également prévues.

- Présentation des nombreux crédits relatifs à la santé et leurs interactions
- Démystifier les crédits disponibles aux personnes qui s'occupent d'un proche.

[Page de la soirée](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 288

Midi-conférence – La séparation et les cotisations REER chez les hommes et les femmes au Canada

Maude Pugliese

4 mars 2024

Résumé

La séparation est un évènement déstabilisant non seulement émotivement, mais aussi économiquement, s'associant notamment à des pertes de revenu et à des dépenses accrues. Dans ce contexte, cette communication a abordé les questions suivantes : la séparation a-t-elle des conséquences sur les cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) au Canada ? Y a-t-il des différences entre les hommes et les femmes ou selon le type d'union ayant pris fin (mariage ou union libre)? Les analyses s'appuient sur l'Enquête sociale générale de 2011, appariée avec des données fiscales fédérales (fichiers T1FF) couvrant la période 1986 à 2013. Nous constatons que les cotisations REER diminuent significativement pour quelques années après la séparation au Canada, particulièrement chez les personnes qui étaient mariées. Ces résultats soulignent que, dans l'état actuel des choses, les personnes confrontées à la séparation ne bénéficient pas des programmes publics de soutien à la retraite dans la même mesure que celles ayant des trajectoires conjugales plus stables.

[Page de la soirée](#) et [Capsule vidéo](#)

Nombre d'inscriptions : 138

Diffusion et couverture médiatique

- Carole Le Hirez, 13 mars 2024, « [La séparation affecte les cotisations au REER](#) », Finance et Investissement (site web)

Midi-conférence – Regard de la CFFP sur le Budget 2024-2025 du Québec

Luc Godbout

13 mars 2024

Résumé

Le ministre des Finances Eric Girard a présenté le Budget 2024-2025 le 12 mars 2024. On y trouve les réponses à une série d'interrogations, dont : comment se répercuteront les effets de la situation économique et des ententes salariales sur les finances publiques ? Qu'en est-il du plan de retour à l'équilibre budgétaire ?

La Chaire a préparé un Regard CFFP sur le Budget et en a présenté son contenu lors d'un midi-conférence. Les faits saillants de finances publiques et de politique fiscale que l'équipe a retenus de ce budget y ont été mis de l'avant.

[Page de la soirée](#) et [Capsule vidéo](#)

Partenaire de diffusion : APFF

Nombre d'inscriptions : 654

Diffusion et couverture médiatique

- Équipe CFFP (2023), Regard sur le Budget 2024-2025 du Québec, Regard CFFP no 2024-03.
-

Participation à des conférences/événements

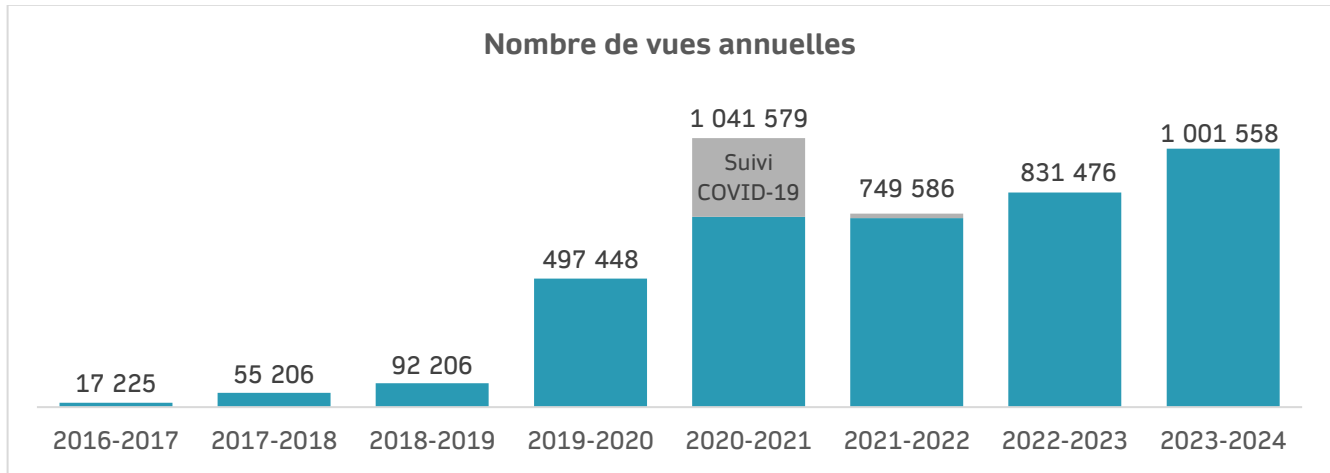
- Lyne Latulippe, 25 mars, Présentation Université Laval, *Éthique et planification fiscale agressive*
- Luc Godbout, avril 2023, Cégep de Sherbrooke, Comprendre le budget de l'État.
- Luc Godbout, 18 avril 2023, ACARR, Table ronde sur les 10 ans du rapport d'Amours.
- Luc Godbout, mai 2023, Symposium fiscal de North Hatley, Association de planification fiscale et financière.
- Luc Godbout, 9 mai 2023, présentation « La CORPIQ trace la voie du changement lors d'un événement rassembleur sur l'avenir du secteur locatif », activité de la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec inc.
- Luc Godbout, 11 mai 2023, CORPIQ, État de santé financière des ménages québécois.
- Luc Godbout, 26 mai 2023, Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, invitation à prononcer la conférence sous le thème d'Entre pandémie et ralentissement de l'économie, quel est l'état des finances publiques?
- Luc Godbout, 6 juin 2023, Symposium *Taxe à la consommation*, Association de planification fiscale et financière.
- Lyne Latulippe, 6 juillet 2023, HEC Montréal, *L'éthique dans l'optimisation fiscale : utopie ou horizon possible?*
- Lyne Latulippe, 7 juillet 2023, « *Enseigner la fiscalité* » - Symposium André-Lareau 2023 – Université Laval
- Luc Godbout, septembre 2023, Réseau compétence, sur les travailleurs expérimentés.
- Luc Godbout, septembre 2023, Rendez-vous annuel d'Ange-Québec, Conférence sur la démographie, le marché du travail et la soutenabilité.
- Luc Godbout, 18 septembre 2023, Congrès CRCAQ, invitation à participer à un panel sur l'économie.
- Luc Godbout, 20 septembre 2023, Table ronde du collectif G15+.
- Lyne Latulippe, 17 octobre 2023, Victoriaville, *La circularité, un avantage compétitif pour les industriels.*
- Lyne Latulippe, 1^{er} novembre 2023, « *Le Québec et l'écofiscalité : État de la recherche et partage d'expériences* », Présentation Cirano.
- Lyne Latulippe, 27 novembre 2023, « Tax Competition, Tax Incentives, and IP Régimes », Conférence annuelle 2023 Fondation canadienne de fiscalité, Montréal
- Luc Godbout, 30 novembre 2023, *Colloque sur la planification financière et fiscale des préretraités et retraités 2023*, Conférence sur les multiples mesures fiscales aux aînés, Association de planification fiscale et financière.

STATISTIQUES



Consultations du site Internet de la Chaire

En 2023-2024, le site Internet montre une hausse du nombre de visites.

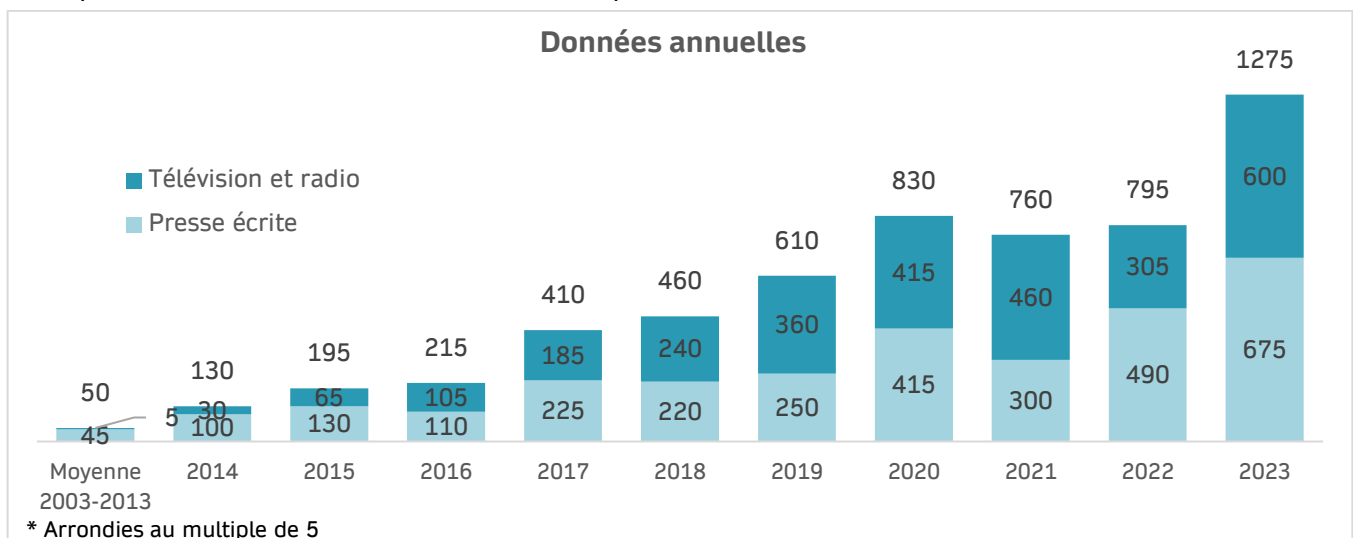


Pages les plus consultées

	Vues
Outils et Ressources	851 618
dont	701 457
Guide des mesures fiscales	73 435
Retraite – Épargne requise et régimes publics	51 545
Transitions de vie	30 874
Évènements	11 206
Publications	107 860
Autres	1 001 558

Présence dans les médias

Par l'entremise de EUREKA, il est possible de connaître le nombre de mentions de la Chaire dans les médias. Le graphique suivant résume ces données par année civile. On y voit une progression significative de la présence de la Chaire dans les médias depuis sa création en 2003.



Source : EUREKA

Coordonnées

Souhaitez-vous contacter un membre de l'équipe? [C'est par ici!](#)

2500, boul. de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

cffp.eg@USherbrooke.ca

